Evaluation environnementale

Déclaration de projet sur le quartier de Lacoste, d'après le Décret 2012-995 relatif à l'évaluation environnementale des documents d'urbanisme

Commune de Montech (82)

Dossier 3302922 - juin 2016

Mairie de Montech
1 place de la Mairie
82700 MONTECH

OBJET	DATE	INDICE	REDACTEUR	VERIFICATEUR
Evaluation environnementale dans le cadre d'une déclaration de projet	22/06/2016	1.0	F. LEGER	A.AZCONAGA

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Sommaire

1. GENERALITES 8
1.1. CONTEXTE DE L'ETUDE 8
1.2. CONTENU DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE 8
2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR CONCERNE PAR LE PROJET 9
2.1. DESCRIPTIF DU PROJET 9
2.1.1. Situation géographique 9
2.1.2. Référence cadastrale 10
2.1.3. Classement du terrain au PLU 11
2.2. MILIEU PHYSIQUE 12
2.2.1. Occupation du sol 12
2.2.2. Climatologie 13
2.2.3. Contexte topographique 15
2.2.4. Contexte géologique 15
2.2.5. Eaux superficielles 16
2.2.6. Eaux souterraines 17
2.2.7. Risques 19
2.3. MILIEU NATUREL 21
2.3.1. Zonages écologiques et réglementaires 22
2.3.2. Inventaires écologiques 33
2.3.3. Trame Verte et Bleue 51
2.3.4. Synthèse des enjeux écologiques 53
2.4. MILIEU HUMAIN 54
2.4.1. Paysage 54
2.4.2. Urbanisme 55
2.4.3. Déplacements 57
2.4.4. Patrimoine 57
3. EXPOSE DES MOTIFS POUR LESQUELS LE PROJET PRESENTE A ETE RETENU, SOLUTIONS ENVISAGEES ET JUSTIFICATION DU CHOIX OPERE 58
3.1. MOTIFS POUR LESQUELS LE PROJET PRESENTE A ETE RETENU 58
3.2. SOLUTIONS ENVISAGEES ET JUSTIFICATION DU CHOIX OPERE 58
4. INCIDENCES NOTABLES DU PROJET ET MESURES ENVISAGEES POUR LES EVITER, LES REDUIRES, OU A DEFAUT LES COMPENSER 60
4.1. INCIDENCES NOTABLES ET MESURES SUR LE MILIEU PHYSIQUE 60

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

4.1.1. Incidences 60
4.1.2. Mesures 60
4.2. INCIDENCES NOTABLES ET MESURES SUR LE MILIEU NATUREL 61
4.2.1. Incidences 61
4.2.2. Mesures 63
4.3. INCIDENCES NOTABLES ET MESURES SUR LE MILIEU HUMAIN 69
4.3.1. Incidences 69
4.3.2. Mesures 69
5. MESURES DE SUIVIS 69
6. RESUME NON TECHNIQUE 70
7. CONCLUSION 70
ANNEXES 71

Liste des figures

Figure 1 : Localisation de la commune de Montech (Géoportail) 9
Figure 2 : Localisation de la zone d'étude (Géoportail). 10
Figure 3 : Emprise du projet (Mairie de Montech) 11
Figure 4 : Situation cadastrale du projet (cadastre.gouv). 11
Figure 5 : Plan du zonage PLU pour le projet (Mairie de Montech). 12
Figure 6 : Occupation du sol (Corine Land Cover). 13
Figure 7 : Données climatiques de la station de Montauban. 13
Figure 8 : Rose des vents de la ville de Montauban (windfinder.com) 14
Figure 9 : Données climatiques sur le secteur d'étude (Météo France) 15
Figure 10 : Extrait de la carte géologique de Montauban n°930 (BRGM). 16
Figure 11 : Réseau hydrographique (SIEAG) 17
Figure 12 : Risques de remontées de nappes (inondationsnappes.fr). 18
Figure 13 : Etat de la masse d'eau FRFG020 (SIEAG, SDAGE 2016-2021) 18
Figure 14 : Objectif d'état pour la masse d'eau FRFG020 (SIEAG, SDAGE 2016-2021). 18
Figure 15 : Pressions sur la masse d'eau FRFG020 (SIEAG, Etat des lieux 2013). 19
Figure 16 : Extrait du PPRI de la commune de Montech. 20
Figure 17 : Cartographie des sites BASIAS-BASOL (Infoterre). 21
Figure 18 : Situation du projet (Géoportail). 55

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Figure 19 : Zonage PLU (Mairie de Montech)..... 56
Figure 20 : Descriptif du projet (Sol et Cité)..... 57
Figure 21 : Projet d'aménagement du quartier de Lacoste (Sol et Cité). 59

Liste des tableaux

Tableau 1 : Sites industriels à proximité du projet (Infoterre)..... 21
Tableau 2 : Zonages écologiques et réglementaires dans un rayon de 5 km autour du projet. 22
Tableau 3 : Liste des espèces déterminantes pour la ZNIEFF 730010579 « Forêt d'Agre-Montech ». 24
Tableau 4 : Liste des espèces déterminantes pour la ZNIEFF 730030224 « Bassin de pisciculture de Montech ». 25
Tableau 5 : Liste des espèces déterminantes pour la ZNIEFF 730010580 « Forêt d'Agre et d'Escatalens, bois de la Moutette, de la Barraque et de Fromissard ». 26
Tableau 6 : Liste des espèces déterminantes pour la ZNIEFF 730030223 « Etangs du Mesnil ». 27
Tableau 7 : Liste des espèces déterminantes pour la ZNIEFF 730003045 « La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère »..... 28
Tableau 8 : Liste des espèces visées à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » mentionnées pour la ZPS FR7312014 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac ». 30
Tableau 9 : Liste des espèces visées à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » mentionnées pour la ZSC FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste ». 32
Tableau 10 : Espèces issues des textes officiels et ayant motivés la création de l'APPB FR3800242 « Cours de la Garonne, de l'Aveyron, du Viaur et du Tarn ». 33
Tableau 11 : Conditions d'observations des inventaires naturalistes. 34
Tableau 12 : Tableau récapitulatif des habitats sur l'aire investiguée..... 38
Tableau 13 : Essences floristiques recensées sur l'aire investiguée. 40
Tableau 14 : Avifaune recensée sur l'aire investiguée. 43
Tableau 15 : Herpétofaune recensée sur l'aire investiguée..... 48
Tableau 16 : Entomofaune recensée sur l'aire investiguée 51
Tableau 17 : Enjeux relatifs aux habitats pour le projet de quartier de Lacoste, Montech..... 53
Tableau 18 : Enjeux relatifs à l'avifaune pour le projet de quartier de Lacoste, Montech..... 53

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Tableau 19 : Enjeux relatifs à l'herpétofaune pour le projet de quartier de Lacoste, Montech..... 53

Tableau 20 : Mesures ERC et d'accompagnement pour le projet de quartier de Lacoste, Montech. 64

Tableau 21 : Définition des mesures ERC et d'accompagnement pour le projet de quartier de Lacoste, Montech. 66

Liste des photographies

Photographie 1 : Triton marbré (*Triturus marmoratus*) – *ECR Environnement.* 25

Photographie 2 : Laîche paniculé (*Carex paniculata*) – *ECR Environnement.* 26

Photographie 3 : Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) – *ECR Environnement.* 27

Photographie 4 : Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*) – *Oiseaux.net.* 28

Photographie 5 : Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) – *ECR Environnement.* 30

Photographie 6 : Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*) – *oiseaux.net.* 31

Photographie 7 : Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) – *ECR Environnement.* 32

Photographie 8 : Prairie mésophile à Séneçon – *ECR Environnement*. 36

Photographie 9 : Chênaie acidiphile – *ECR Environnement*. 37

Photographie 10 : Mare temporaire sur l'emprise du projet – *ECR Environnement*. 38

Photographie 11 : Serapias à labelle allongé (*Serapias vomeracea*) – *ECR Environnement*. 40

Photographie 12 : Choucas des tours (*Corvus monedula*) et Bruant proyer (*Emberiza calandra*) – *ECR Environnement*. 43

Photographie 13 : *Caprimulgus europaeus* (oiseaux.net). 45

Photographie 14 : *Milvus migrans* (oiseaux.net). 46

Photographie 15 : *Hyla meridionalis* (ECR-Environnement). 49

Photographie 16 : *Bufo calamita* (fotonatura.org). 50

Photographie 17 : Vue depuis le nord de l'emprise – *ECR Environnement*. 54

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Liste des annexes

Annexe 1 : ZNIEFF dans un rayon de 5 km autour du projet de quartier de Lacoste, Montech..... 72

Annexe 2 : Sites Natura 2000 dans un rayon de 5 km autour du projet de quartier de Lacoste, Montech. 73

Annexe 3 : APPB dans un rayon de 5 km autour du projet de quartier de Lacoste, Montech..... 74

Annexe 4 : Habitats relevés autour du projet de quartier de Lacoste, Montech..... 75

Annexe 5 : Localisation des orchidées relevées autour du projet de quartier de Lacoste, Montech. 76

Annexe 6 : Voies d'importance nationale de migrations pour l'avifaune. 77

Annexe 7 : Enjeux de continuité écologique des cours d'eau au titre des poissons migrateurs amphihalins. 78

Annexe 8 : Eléments du SRCE au niveau du projet de quartier de Lacoste, Montech 79

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

1. GENERALITES

1.1. Contexte de l'étude

La commune de Montech dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 octobre 2013.

Elle souhaite aujourd'hui permettre l'aménagement du quartier de Lacoste, de manière différente à ce qui était initialement prévu, pour répondre à l'intérêt général de la population. Ce secteur situé en continuité du collège doit en effet accueillir non seulement des logements, mais aussi un pôle d'équipements publics majeurs, avec notamment un des trois futurs lycées de l'ex-région Midi-Pyrénées.

La mairie de Montech a initié lors de la réunion du 03 mars 2016, le lancement de la procédure de déclaration de projet du futur quartier de Lacoste. La déclaration de projet institué par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a initialement été conçue pour les travaux et aménagement des personnes publiques, susceptibles d'affecter l'environnement et sont soumis à enquête publique. Elle a été codifiée dans l'article L 126-1 du Code de l'environnement, deux conditions doivent être cumulativement remplies pour qu'il y ait déclaration de projet :

- Il doit s'agir d'une opération qui, en raison de sa nature, de sa consistance ou du caractère des zones concernées, est susceptible d'affecter l'environnement.
- Il doit s'agir d'un projet public de travaux, d'aménagement et d'ouvrages c'est-à-dire d'une opération nécessairement publique.

Cette procédure vise à permettre à la commune de réaliser une opération d'aménagement non prévue initialement en effectuant une mise en conformité de son PLU et en s'appuyant sur l'intérêt général que présente l'opération. Ici l'intérêt général répond à la création d'un lycée, d'équipements de sports et de loisirs, d'espaces publics adaptés (stationnement, place, …), de zones d'habitats et de futures liaisons viaires, piétonnes et cyclables qui connectent également le collège existant aujourd'hui.

1.2. Contenu de l'évaluation environnementale

Le présent dossier d'évaluation environnementale, établi dans le cadre de la déclaration de projet de quartier de Lacoste sur la commune de Montech, comprend le contenu suivant, conformément à l'article R.121-18 du Code de l'Urbanisme :

- La présentation du projet et du document ;
- L'état initial de l'environnement ;
- Un exposé des motifs pour lesquels le projet a été retenu ;
- Une analyse des incidences du projet ;
- La définition des mesures visant à éviter, réduire voire compenser les incidences du projet sur l'environnement ;
- La définition de critères et d'indicateurs permettant de suivre les effets du projet sur l'environnement ;
- Un résumé non technique.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

2. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT DU SECTEUR CONCERNE PAR LE PROJET

2.1. Descriptif du projet

2.1.1. Situation géographique

La commune de Montech se trouve dans le département du Tarn-Garonne, à la limite de l'aire urbaine de Montauban, qui constitue le chef-lieu du département.

Le terrain concerné par le projet de quartier de Lacoste se situe au sein de la commune de Montech. Il est localisé à environ 2 km à l'est du centre bourg. Le site est actuellement recouvert par d'anciens champs agricoles en friche, entouré de zones pavillonnaires et de cultures.

L'emprise du projet est limitée :

- Au nord par la Route Départementale 928 ;
- A l'est par la Route de Sabi ;
- Au sud par la Route de Cadars ;
- A l'ouest par l'impasse Lacoste.

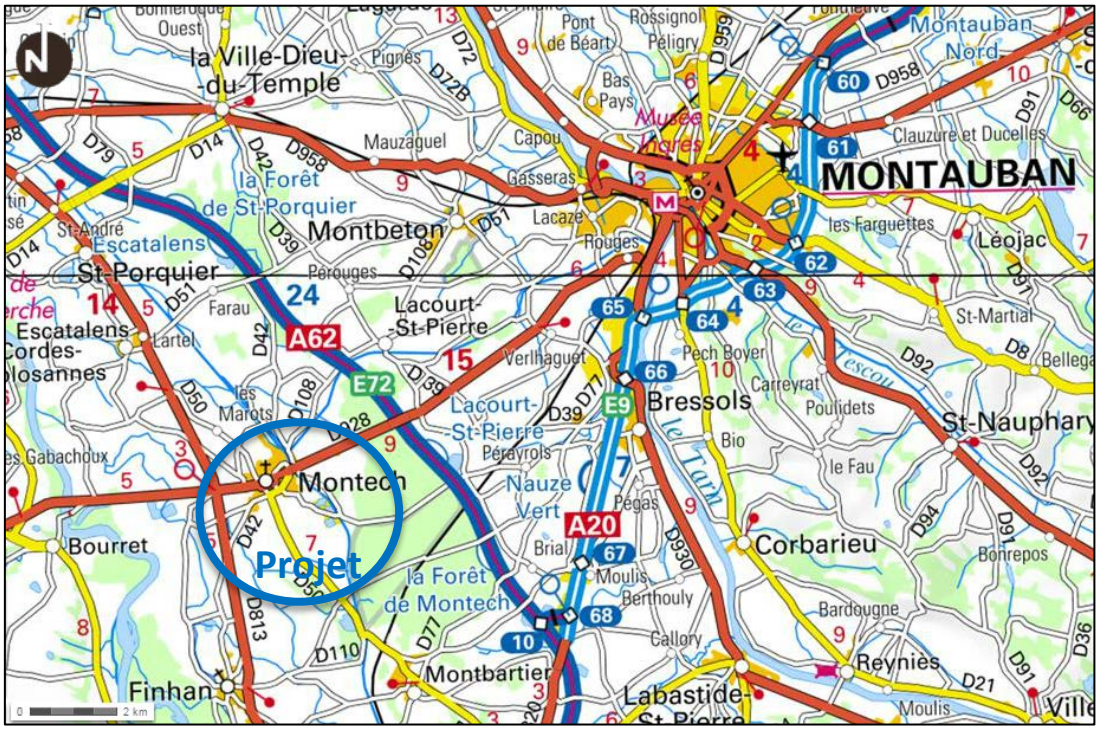

Figure 1 : Localisation de la commune de Montech (Géoportail).

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

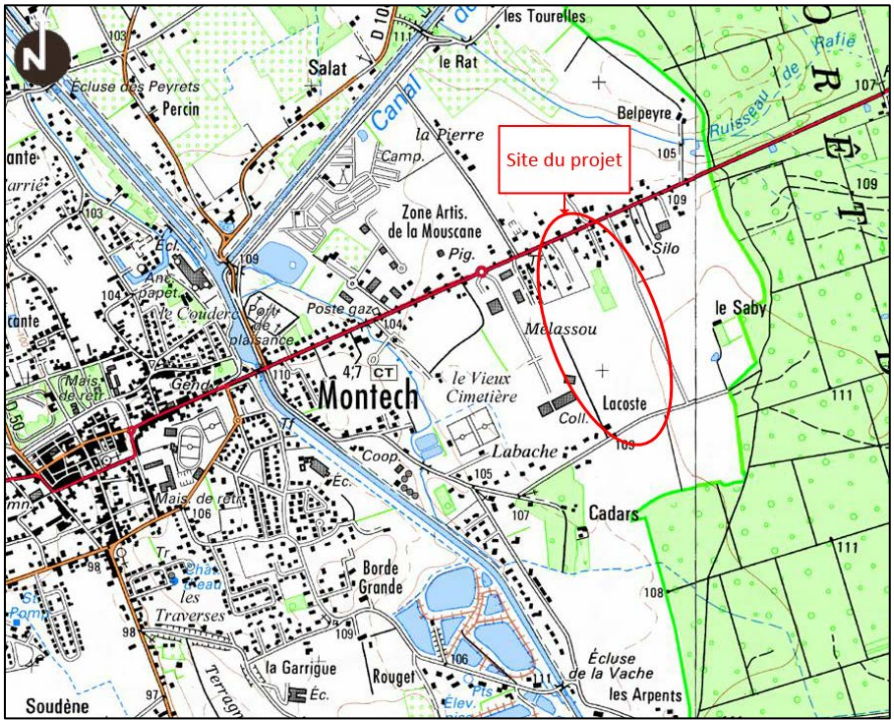

Figure 2 : Localisation de la zone d'étude (Géoportail).

2.1.2. **Référence cadastrale**

Le terrain, d'une superficie d'environ 100 000 m² soit 10 ha, occupe les parcelles n°21,22, 153, et 369 de la section ZC du plan cadastral communal.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Figure 3 : Emprise du projet (Mairie de Montech).

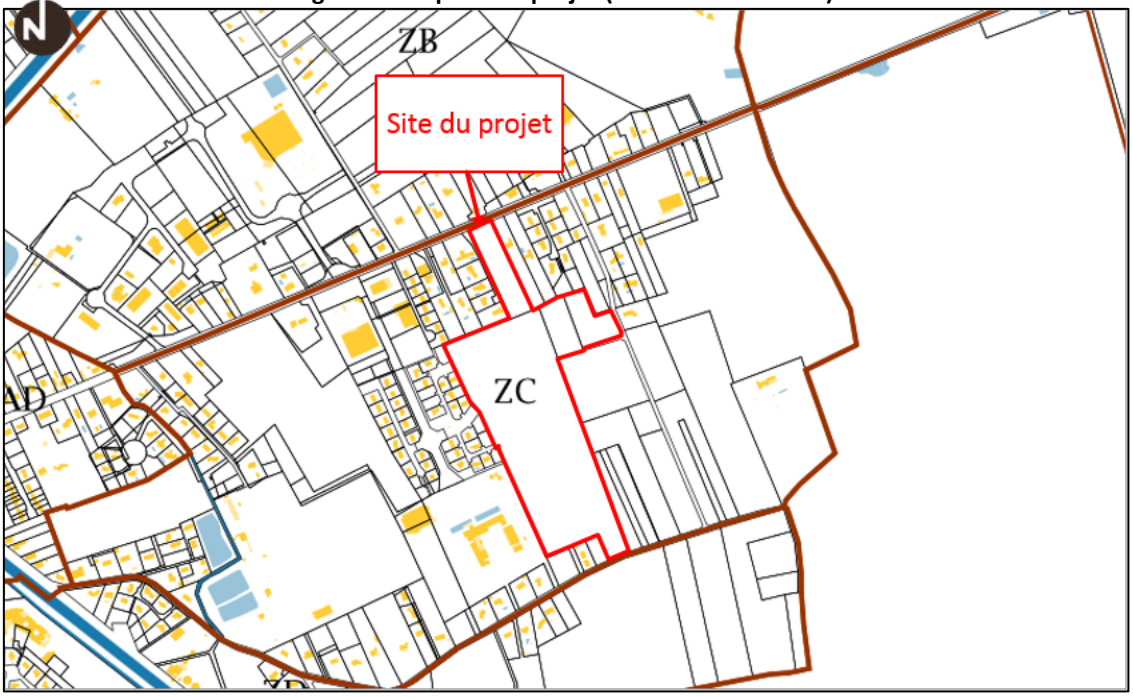

Figure 4 : Situation cadastrale du projet (cadastre.gouv).

2.1.3. **Classement du terrain au PLU**

Le projet se situe en zones 1AU et UD selon le Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune. Il s'agit d'un secteur partiellement bâti à usage d'habitat.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

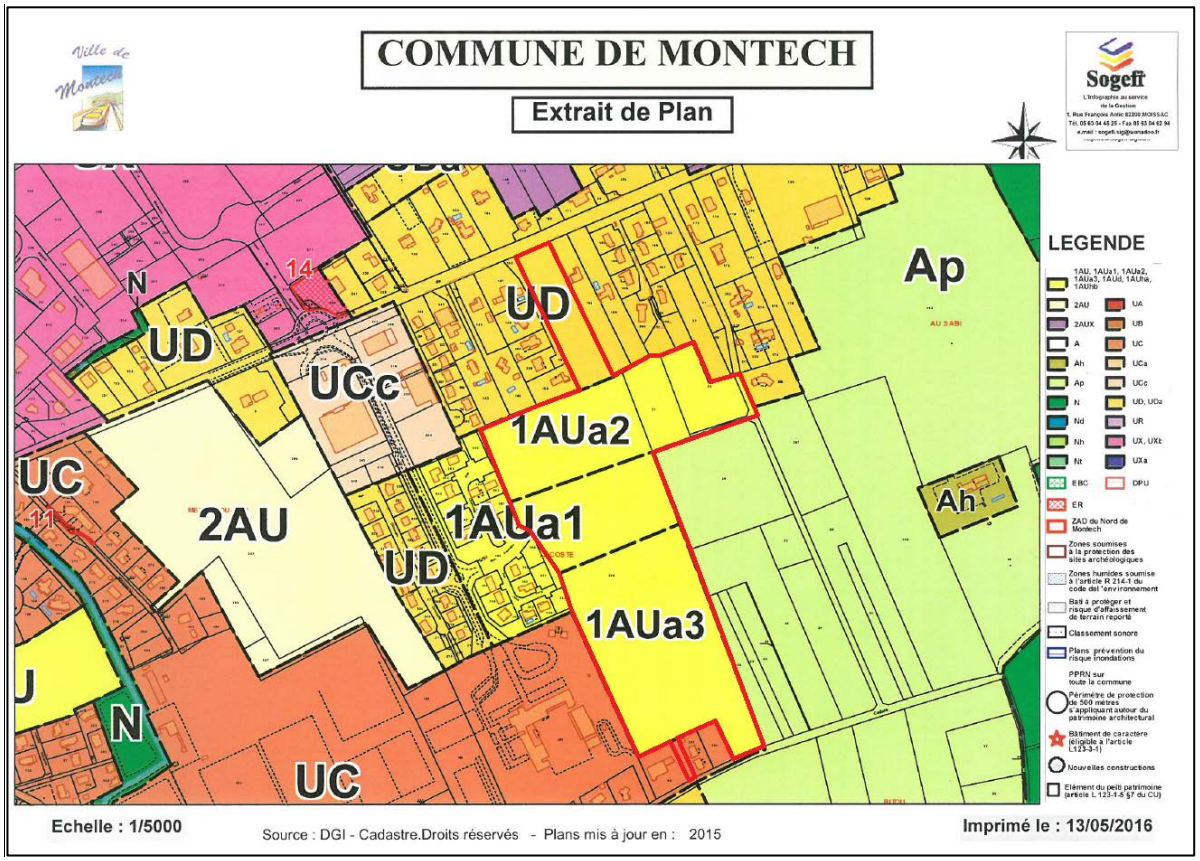

Figure 5 : Plan du zonage PLU pour le projet (Mairie de Montech).

2.2. Milieu physique

2.2.1. Occupation du sol

D'après la nomenclature Corine Land Cover, le tissu urbain est principalement concentré au centre du territoire de la commune de Montech et les zones industrielles et commerciales sont localisées au nord-est et nord-ouest de la commune, à proximité des principaux axes de dessertes.

La commune est entourée essentiellement de terres agricoles comme des terres arables et des vignes auxquelles sont associés des milieux boisés. La forêt domaniale d'Agre (ZNIEFF) recouvre la partie est du canton de Montech, et quelques petits boisements sont dispersés au sein de la commune.

D'après la base de données Corine Land Cover, le site d'étude se situe au droit de « Terres arables hors périmètres d'irrigation ».

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

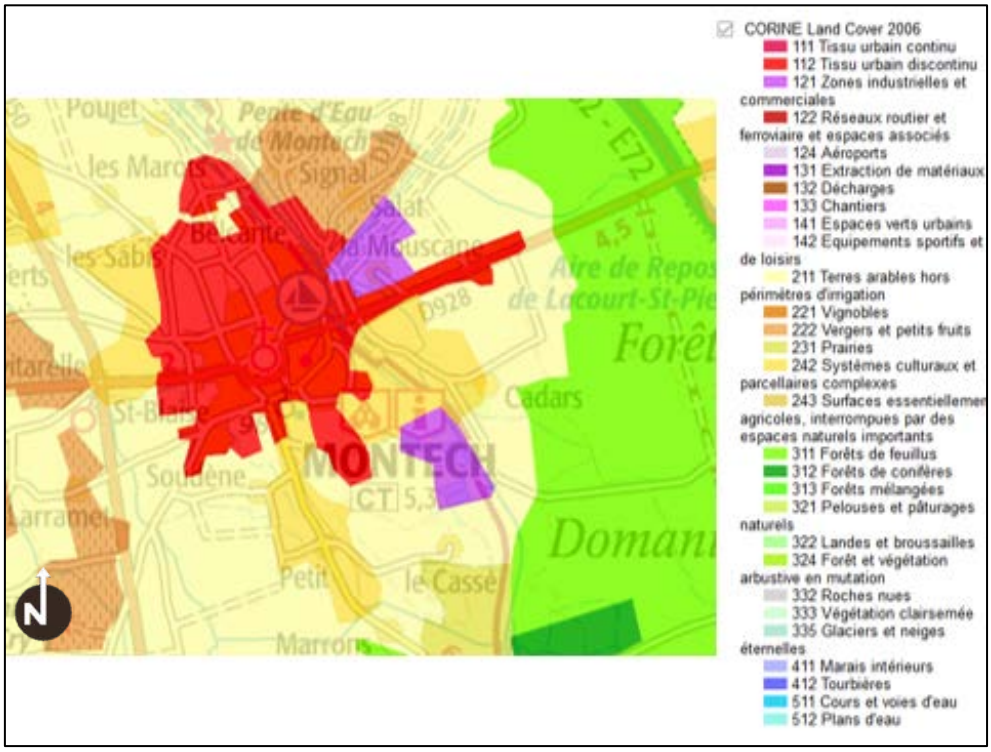

Figure 6 : Occupation du sol (Corine Land Cover).

2.2.2. **Climatologie**

D'après les relevés établis par Météo France, le climat de la commune de Montech est de type océanique, marqué par des hivers doux et des températures estivales plutôt chaudes. L'ensoleillement dépasse les 2000 heures annuelles.

Les précipitations moyennes annuelles sont de l'ordre de 700 mm par an, avec des pointes en novembre et en décembre.

Température minimale 1981-2010	Température maximale 1981-2010	Hauteur de précipitations 1981-2010	Nombre de jours avec précipitations 1981-2010	Durée d'ensoleillement 1991-2010	Nombre de jours avec bon ensoleillement 1991-2010
8,6 °C	18,7 °C	711,9 mm	102,0 j	2066,1 h	86,15 j

Figure 7 : Données climatiques de la station de Montauban.

Selon les informations fournies par la rose des vents suivante, les vents dominants du secteur de Montauban sont orientés nord-ouest et d'une moyenne de 10 nœuds (soit 20 km/h).

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

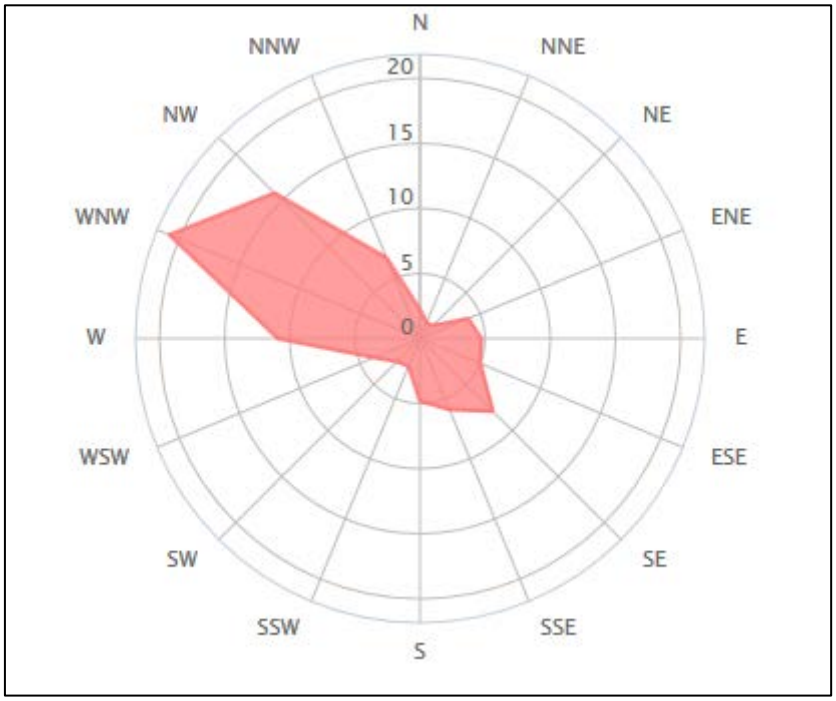

Figure 8 : Rose des vents de la ville de Montauban (windfinder.com).

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

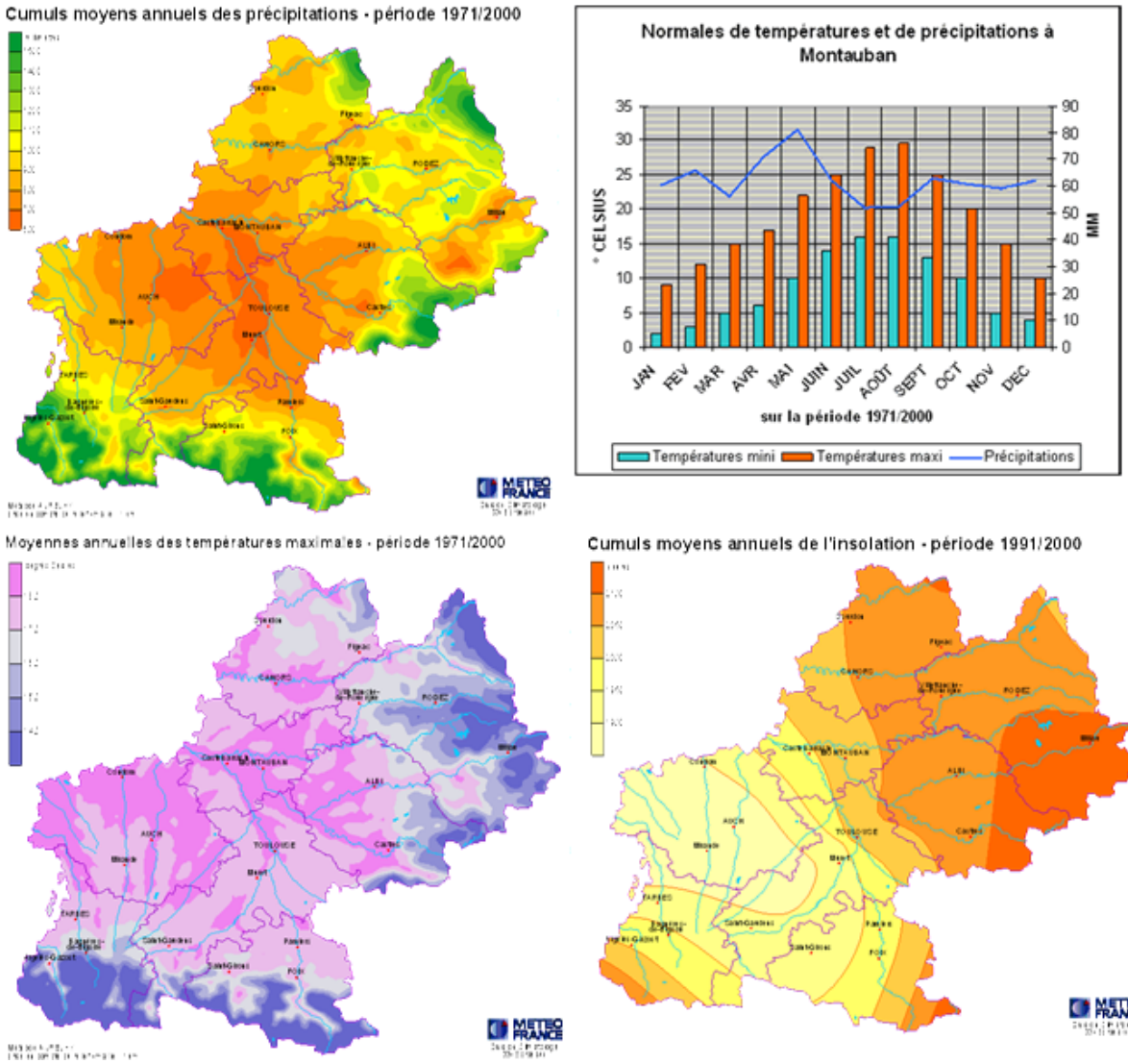

Figure 9 : Données climatiques sur le secteur d'étude (Météo France).

2.2.3. **Contexte topographique**

Le projet d'aménagement doit prendre place sur un champ agricole, qui appartient au bassin versant du «canal latéral à la Garonne ».

Le site est marqué par une faible pente sud / nord, en direction du « canal de Montech ». Le dénivelé est cependant assez faible avec une altitude NGF de l'ordre de +110 m en extrémité sud et d'environ +108 m en extrémité nord, soit une pente de 0,018 m/m.

2.2.4. **Contexte géologique**

D'après les informations livrées par la carte géologique de la France 1/50 000, feuille n°930 de Montauban, le terrain examiné serait recouvert par les alluvions anciennes de la Garonne cartographiées Fy. Cet épandage fluviatil est constitué de matériaux de type granite, grès, et schiste.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

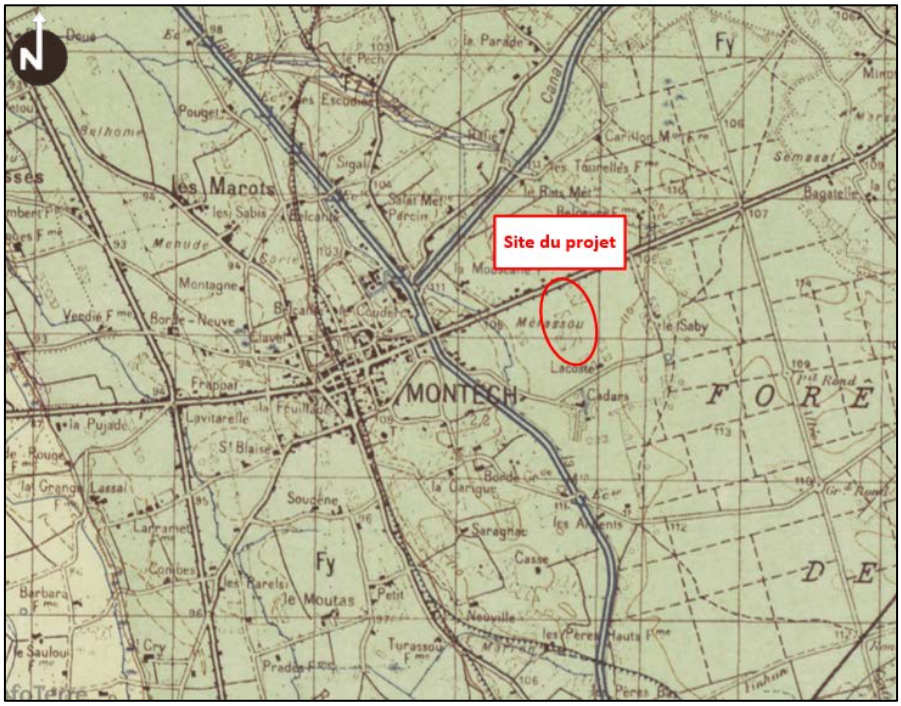

Figure 10 : Extrait de la carte géologique de Montauban n°930 (BRGM).

2.2.5. **Eaux superficielles**

Selon les informations fournies par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le projet se situe dans le bassin hydrographique de « la Garonne du confluent de Pantagnac au confluent de la Gimone ». Il existe différentes échelles de réseaux hydrographiques dans notre secteur. Dans un rayon de 1 km, les réseaux hydrographiques suivants ont été répertoriés à l'aide du Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour-Garonne :

- Un réseau de fossé en limite sud du site ;
- Le ruisseau codifié « 026-1082 » (affluent du « canal de Montech ») ;
- Le ruisseau de Rafié, référencé 02690560 (affluent du « canal de Montech ») ;
- Le « canal de Montech » - référencé 05154280 (affluent du « canal latéral à la Garonne ») ;
- Le « canal latéral à la Garonne » - référencé 05154300 (affluent de la Garonne, appartenant au canal du Midi).

Le réseau hydrographique est illustré ci-après.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

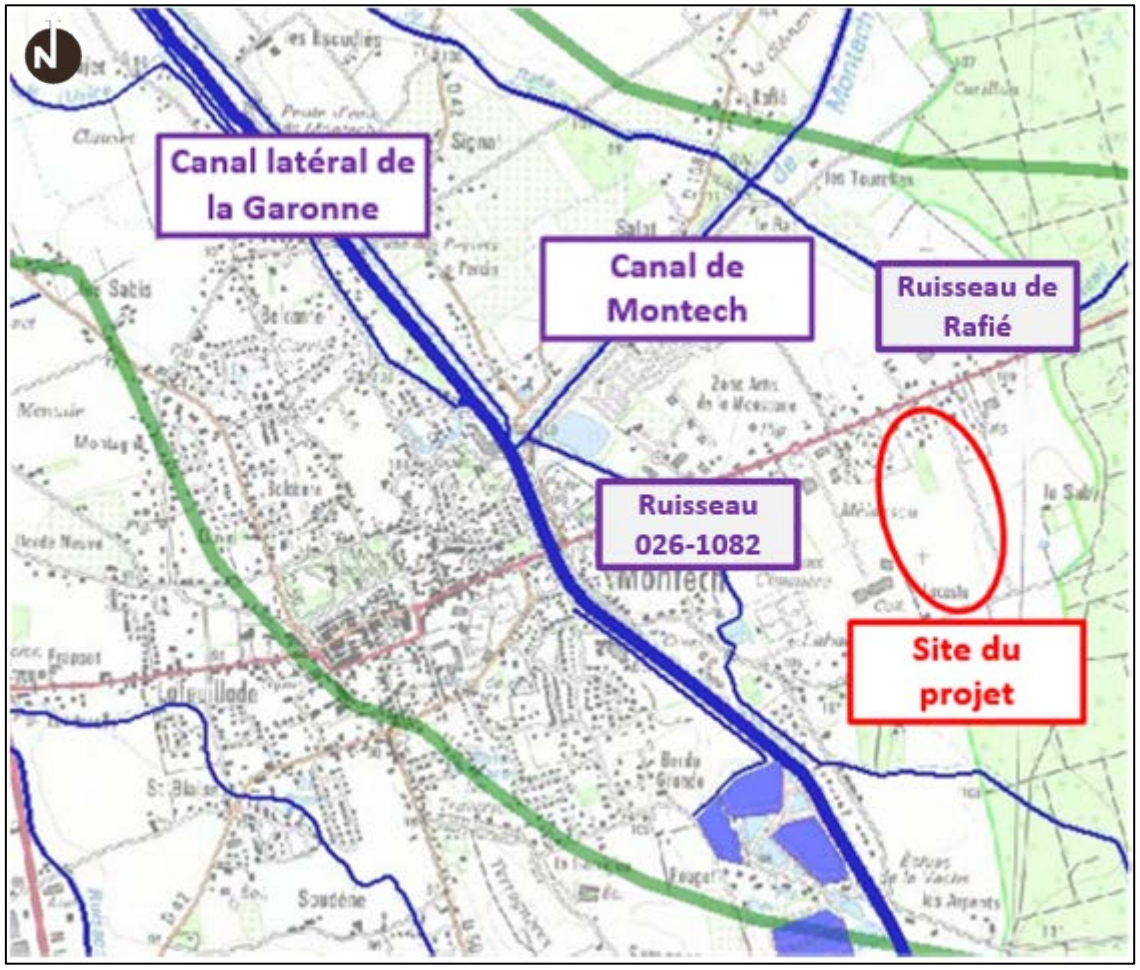

Figure 11 : Réseau hydrographique (SIEAG)

2.2.6. **Eaux souterraines**

En première approche et à titre indicatif, la carte des remontées de nappes établie par le BRGM, fait état d'une sensibilité "faible" à "inexistante" vis-à-vis de ce risque au droit de la zone d'étude. Cependant, cette classification établie sur la base d'un modèle régional (à grande échelle) est donc à prendre avec précaution.

Après étude de la carte fournie par le BRGM (ci-dessous), il apparaît un risque de nappe subaffleurante à environ 700 m du site, ceci traduisant la présence d'une nappe souterraine.

Concernant la nappe phréatique, il existe une faible probabilité de risques de contamination vers le milieu souterrain peu profond.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

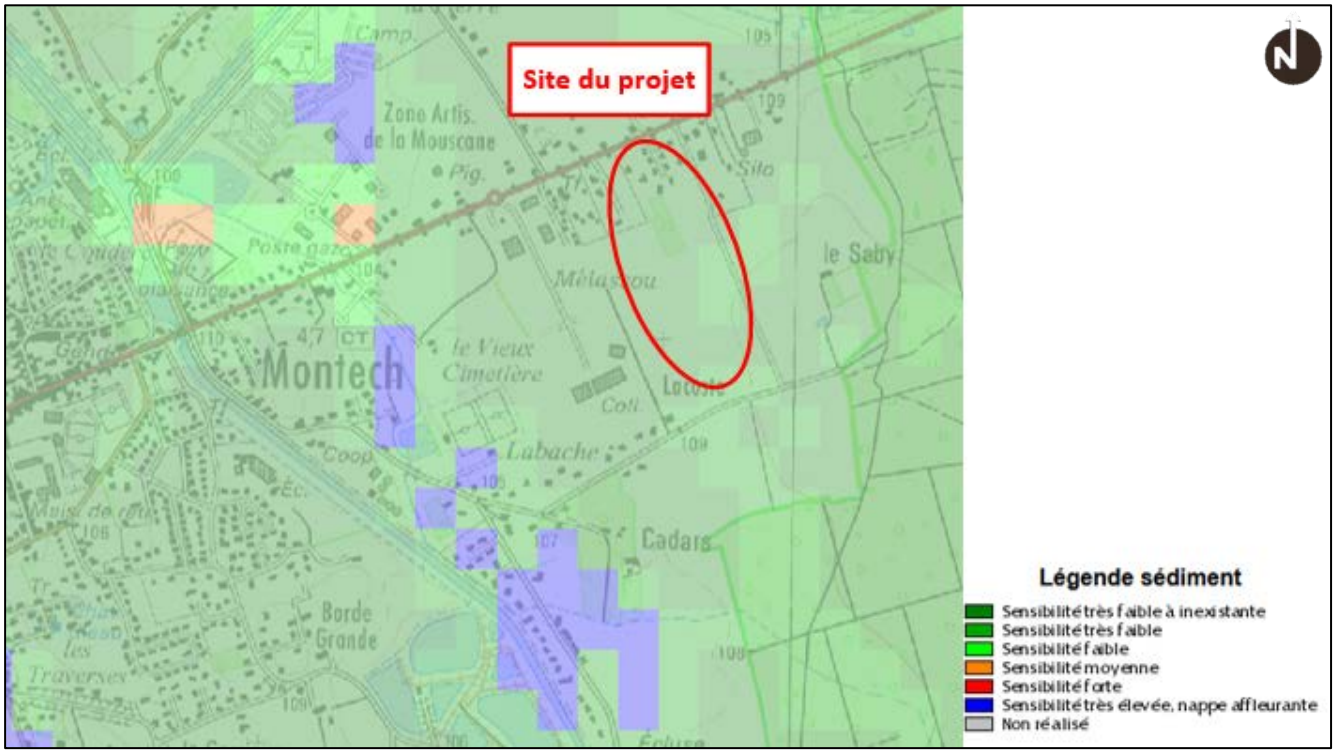

Figure 12 : Risques de remontées de nappes (inondationsnappes.fr).

Nota : Deux stations de pompage sur la commune de Montech sont recensées en rive gauche du « canal latéral de la Garonne » à environ 3 km du site (considéré comme point de captage d'eau potable).

La masse d'eau souterraine la plus proche au droit du projet correspond aux « Alluvions de la Garonne moyenne et du Tarn aval, la Save, l'Hers mort et le Girou » codée FRFG020. Cette masse d'eau libre s'étend sur une superficie de 1 479 km².

Selon le Système d'Information sur l'Eau du Bassin Adour-Garonne, l'état de cette masse d'eau est jugé mauvais, résultat d'un état quantitatif bon mais d'un état chimique mauvais. Les principales pressions qui pèsent sur cette masse d'eau sont liées à la présence de nitrates d'origine agricole et aux prélèvements d'eau.

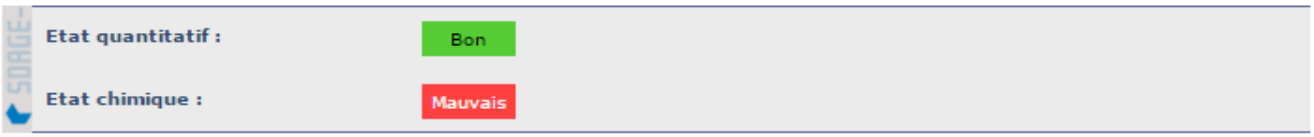

Figure 13 : Etat de la masse d'eau FRFG020 (SIEAG, SDAGE 2016-2021).

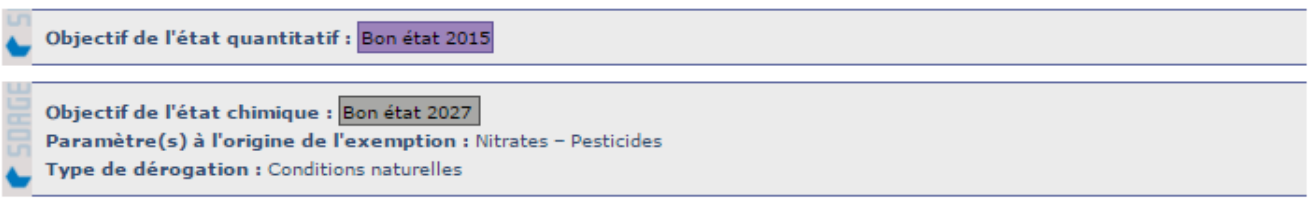

Figure 14 : Objectif d'état pour la masse d'eau FRFG020 (SIEAG, SDAGE 2016-2021).

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

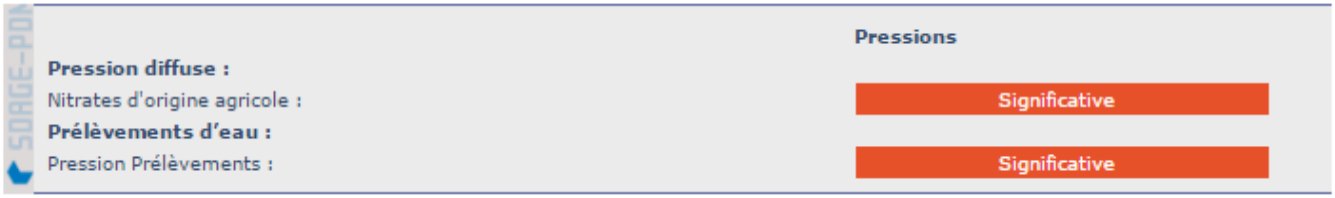

Figure 15 : Pressions sur la masse d'eau FRFG020 (SIEAG, Etat des lieux 2013).

2.2.7. **Risques**

2.2.7.1. Inondations

D'après le Plan Local d'Urbanisme, la commune de Montech est soumise au Plan de Prévention des Risques Naturels et d'Inondations (PPRN, PPRI). La carte de PPRI est présentée ci-après.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

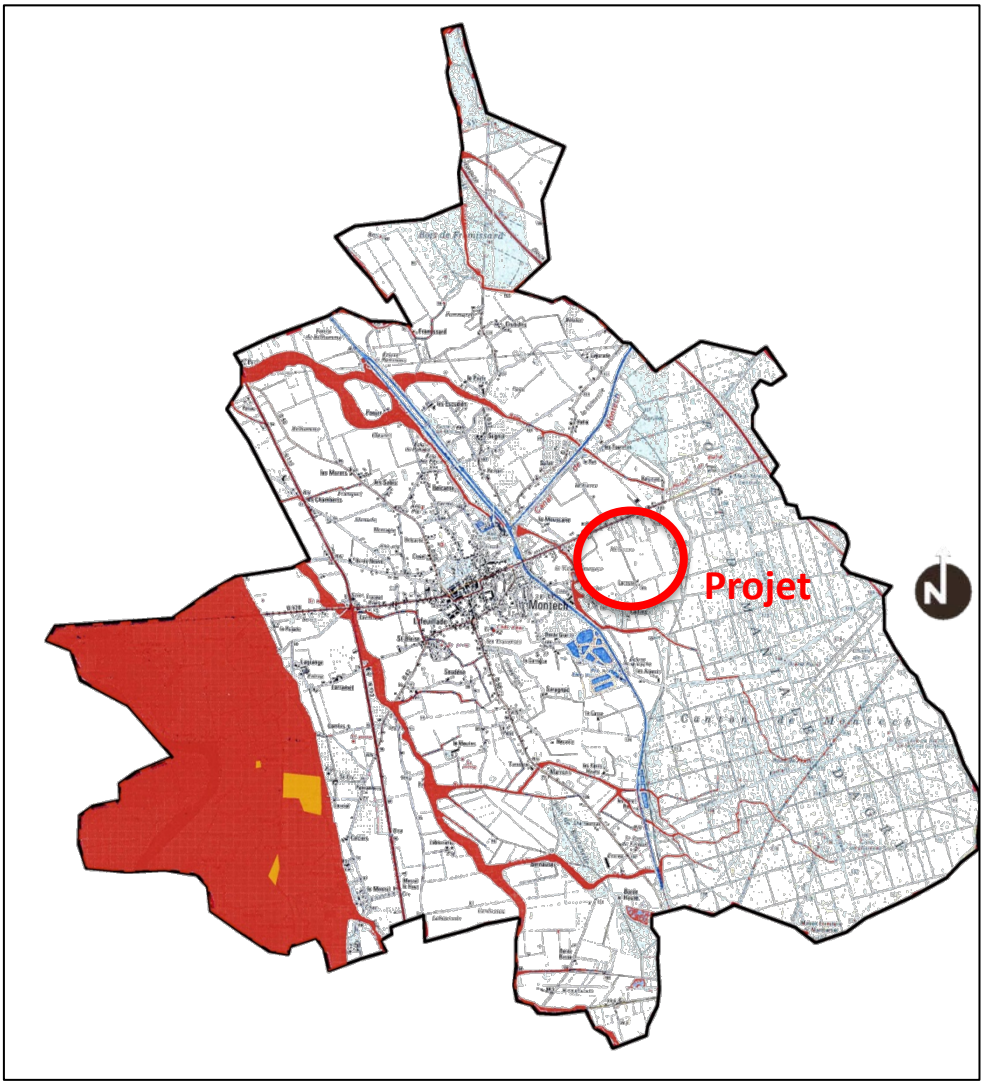

Figure 16 : Extrait du PPRI de la commune de Montech.

Selon le zonage réalisé par la commune de Montech, le site se situe en zone bleue du PPRI. Cette zone est considérée comme faiblement inondable par la crue de référence.

2.2.7.2. Aléa retrait-gonflement des argiles

Selon le PLU, la commune de Montech est soumise au Plan de Prévention des Risques Naturels concernant les mouvements différentiels de sols liés au phénomène retrait-gonflement des argiles (approuvé par Arrêté préfectoral le 06 janvier 2005).

Le site du projet est situé dans une zone d'aléa faible au gonflement des argiles.

2.2.7.3. Sismicité

Suivant la mise en place de la nouvelle réglementation, le classement de la zone de sismicité pour les communes du département du TARN et GARONNE passe du niveau « 0 » (négligeable mais non nul) à celui de « très faible ». Il s'agit du niveau le plus faible sur

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

l'échelle (qui comporte 5 niveaux) où aucune règle de construction parasismique ne s'appliquera.

2.2.7.4. Pollution des sols

Le terrain du projet n'est pas répertorié comme ancien site pollué par la base de données Basias-Basol. Cependant, trois sites intégrés à l'inventaire BASIAS sont recensés à proximité du projet.

Tableau 1 : Sites industriels à proximité du projet (Infoterre).

Raison sociale	Activité	Etat	Risques
Station d'épuration – MPY8201672	Collecte et traitement eaux usées	En activité	Aucun
Groupe Occitan – MPY8200034	Stockage céréales	En activité	Aucun
Papeterie – MPY8201001	Fabrication de pâte à papier	Activité terminée	Aucun

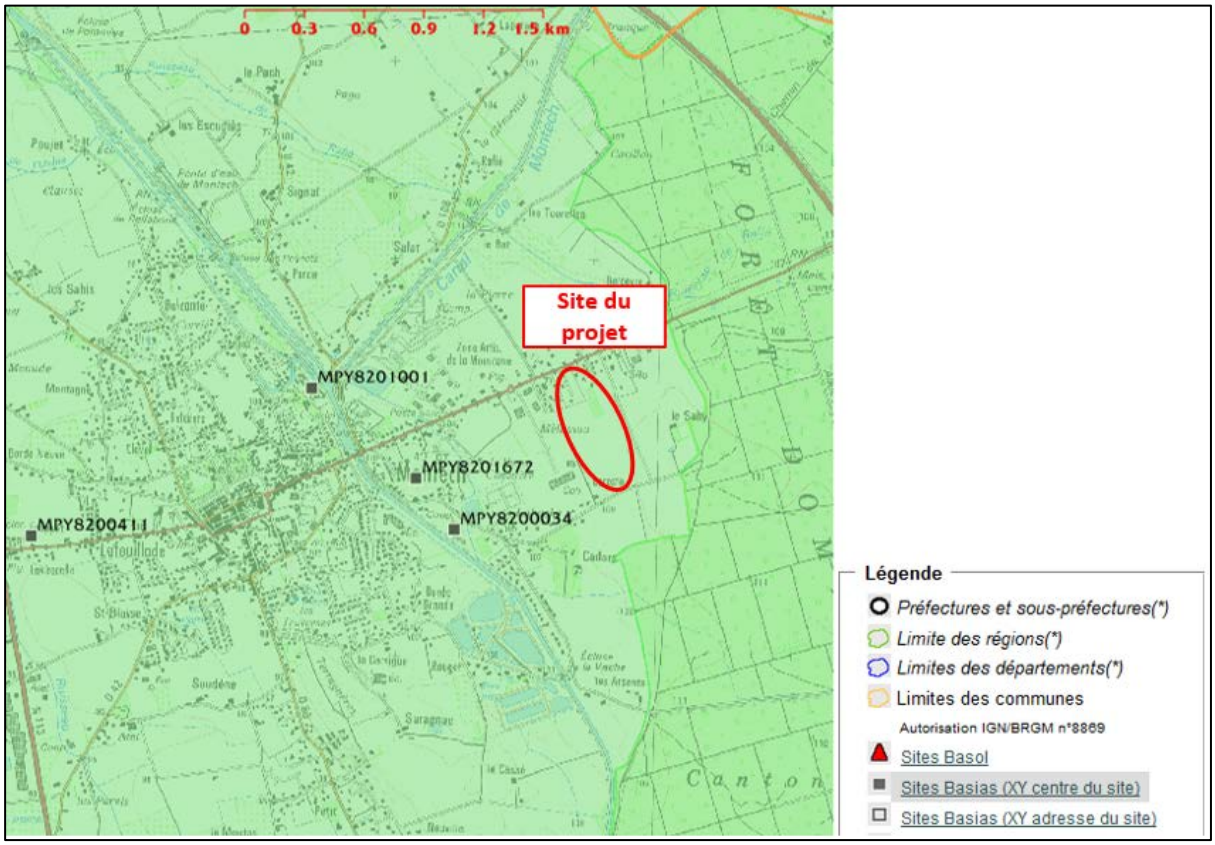

Figure 17 : Cartographie des sites BASIAS-BASOL (Infoterre).

2.3. Milieu naturel

Dans un premier temps, des recherches bibliographiques ont été réalisées dans un rayon de 5 km autour du site d'étude, afin de couvrir l'ensemble des risques d'impacts et d'identifier

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

ainsi les connexions écologiques existantes. Les enjeux soulevés dans les zonages d'inventaires ou réglementaires (ZNIEFF, Natura 2000, etc.) interceptés par cette zone d'étude seront ainsi intégrés au diagnostic. Les habitats et espèces d'intérêt patrimonial constitueront une base pour les inventaires de terrain et la mise en évidence des principaux enjeux écologiques (faune, flore et habitats).

2.3.1. Zonages écologiques et réglementaires

2.3.1.1. Cadre réglementaire des sites d'inventaires et des sites protégés

Dans un rayon de 5 km autour de l'emprise foncière du projet, on dénombre **8 périmètres** concernant le milieu naturel, correspondant à **5 zonages de porter à connaissance, 2 périmètres réglementaires** issus du réseau communautaire Natura 2000, et **1 périmètre de protection préfectorale.**

Parmi ces zonages, aucun n'intercepte la zone du projet de quartier de Lacoste à Montech. On remarque tout de même que deux ZNIEFF de type I sont présentes à moins d'un kilomètre de l'emprise du projet, dont la Forêt d'Agre-Montech qui constitue un boisement à valeur écologique importante.

Tableau 2 : Zonages écologiques et réglementaires dans un rayon de 5 km autour du projet.

Identifiant	Nom du site	Superficie (ha)	Distance au site (m)
ZNIEFF de type 1			
730010579	Forêt d'Agre-Montech	1 560	270
730030224	Bassins de pisciculture de Montech	26	630
730010580	Forêt d'Agre et d'Escatalens, bois de la Moutette, de la Barraque et de Fromissard	671	2 580
730030223	Etangs du Mesnil	17	4 070
730003045	La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère	5 074	4 770
Sites Natura 2000			
Directive « Oiseaux »			
FR7312014	Vallée de la Garonne de Muret à Moissac	4 493	4 760
Directive « Habitats »			
FR7301822	Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste	9 602	4 760
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope			
FR3800242	Cours de la Garonne, de l'Aveyron, du Viaur et du Tarn	1 262	4 750

Les cartes récapitulatives des zonages écologiques et réglementaires sont présentées en annexe (Annexes 1 à 3) afin de les localiser vis-à-vis de l'emprise du projet de quartier de Lacoste sur la commune de Montech.

Les zones d'inventaires scientifiques – Les ZNIEFF

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique est un secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

- **Les ZNIEFF de type 1**, d'une superficie généralement limitée, définies par la présence d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional.

- **Les ZNIEFF de type 2**, qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les ZNIEFF de type 2 peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type 1.

Les zonages réglementaires – Natura 2000

Consciente de la nécessité de préserver les habitats naturels remarquables et les espèces végétales et animales associées, l'Union Européenne s'est engagée en prenant deux directives, la **Directive « Oiseaux »** en 1979, révisée en 2009 et la **Directive « Habitats-Faune-Flore »** en 1992 et à donner aux Etats membres un cadre et des moyens pour la création d'un réseau européen de sites naturels remarquables, nommé **Natura 2000**.

Ce réseau de sites comprend ainsi l'ensemble des périmètres désignés en application des directives « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore », c'est-à-dire respectivement d'une part les Zones de Protection Spéciales (ZPS), qui s'appuient sur certains inventaires scientifiques comme les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), et d'autre part les propositions de Sites d'Intérêt Communautaire (pSIC), futures Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope – Les APPB

Les APPB sont des instruments locaux, décidés et appliqués au niveau départemental. Ils sont engagés lorsqu'une ou plusieurs espèce(s) faunistique(s) ou floristique(s) sont menacées dans un secteur précis. Ils sont introduits par le Décret n°77-1295 du 25 novembre 1977, pris pour l'application des mesures liées à la protection des espèces prévues par la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature. Ces dispositions sont codifiées aux articles R.411-15 à R.411-17 et R.415-1 du Code de l'Environnement.

Il s'agit d'une **protection forte**, destinée à la conservation d'espèces protégées et de leurs biotopes. Cette mesure ne nécessite pas la mise en place d'une démarche de concertation soutenue (pas d'enquête publique), mais néanmoins soumise aux avis d'institutions (Commission départementale des Sites, Chambre d'Agriculture et Office National des Forêts le cas échéant) et aux sollicitations locales (Conseils Municipaux, associations locales, riverains concernés) toutefois dépourvue de la dimension de gestion des milieux. Ce document peut être considéré comme une mesure de conservation des espèces inclus dans le cadre du réseau Natura 2000.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

2.3.1.2. Présentation des sites inventoriés

ZNIEFF de type I – Forêt d'Agre-Montech

La ZNIEFF de type 1 n°730010579 « Forêt d'Agre-Montech » (2ème génération) présente les caractéristiques suivantes (superficie : 1 560 ha, altitude : 98-133 m, n° régional : Z1PZ0003, distance au projet : 270 m). Elle est présente sur les communes de Bressols, Lacourt-Saint-Pierre, Montbartier et Montech (82).

Ce zonage intégrant la forêt domaniale d'Agre, plus grande forêt domaniale du Tarn-et-Garonne, ainsi que le bois de la Boutanelle, est limité en particulier par des infrastructures routières telles que l'A62. Cependant, elle constitue une entité paysagère forte et une « zone verte » attrayante pour les riverains. Composé d'une alternance entre divers stades forestiers de feuillus et des zones agricoles, cette ZNIEFF présente une importante diversité écologique, aussi bien en termes d'espèces floristiques et faunistiques que d'habitats bien qu'aucun milieu ne soit considéré comme déterminant.

31 espèces sont considérées comme déterminantes pour leur vulnérabilité, et sont précisées dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Liste des espèces déterminantes pour la ZNIEFF 730010579 « Forêt d'Agre-Montech ».

Amphibiens					
Bufo calamita	*Hyla meridionalis*	*Pelodytes punctatus*	*Rana dalmatina*	*Triturus marmoratus*	*Salamandra salamandra*
Insectes					
Callimus abdominalis	*Colobicus marginatus*	*Oxylaemus cylindricus*	*Pedostrangalia revestita*	*Prionus coriarius*	*Protaetia speciosissima*
Pseudosphegesthes cinerea	*Ropalopus femoratus*	*Strangalia attenuata*			
Oiseaux					
Accipiter gentilis	*Circus cyaneus*	*Hieraaetus pennatus*			
Flore					
Achillea ptarmicasubsp. ptarmica	*Butomus umbellatus*	*Carex paniculata*	*Carex pseudocyperus*	*Persicaria amphibia*	*Polygonatum multiflorum*
Potamogeton berchtoldii	*Potamogeton pusillus*	*Scutellaria minor*	*Stachys palustris*	*Veronica scutellata*	*Veronica scutellata*
Zannichellia palustris					

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Photographie 1 : Triton marbré (*Triturus marmoratus*) – *ECR Environnement.*

ZNIEFF de type I – Bassin de pisciculture de Montech

La ZNIEFF de type 1 n°730030224 « Bassins de pisciculture de Montech » (2ème génération) présente les caractéristiques suivantes (superficie : 26 ha, altitude : 105-111 m, n° régional : Z1PZ0096, distance au projet : 630 m). Elle est présente uniquement sur la commune de Montech (82).

Cette ZNIEFF correspond aux bassins de pisciculture mais également aux fossés et canaux proches. Bien qu'aucun habitat ne soit considéré comme déterminant, on relève la présence de phragmitaies en ceinture abritant une faune variée, et notamment la Rousserolle turdoïde, espèce en déclin au niveau national. Ce secteur présente également un enjeu herpétologique important, en particulier pour la batrachofaune.

14 espèces sont considérées comme déterminantes pour leur vulnérabilité, et sont précisées dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Liste des espèces déterminantes pour la ZNIEFF 730030224 « Bassin de pisciculture de Montech ».

Amphibiens					
Bufo calamita	*Hyla meridionalis*	*Pelodytes punctatus*	*Rana dalmatina*	*Triturus marmoratus*	*Salamandra salamandra*
Oiseaux					
Acrocephalus arundinaceus	*Acrocephalus scirpaceus*				
Poissons					
Salaria fluviatilis					
Flore					
Carex paniculata	*Persicaria amphibia*	*Potamogeton berchtoldii*	*Stachys palustris*	*Zannichellia palustris*	

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Photographie 2 : Laîche paniculé (*Carex paniculata*) – *ECR Environnement.*

ZNIEFF de type I – Forêt d'Agre et d'Escatalens, bois de la Moutette, de la Barraque et de Fromissard

La ZNIEFF de type 1 n°730010580 « Forêt d'Agre et d'Escatalens, bois de la Moutette, de la Barraque et de Fromissard » (2ème génération) présente les caractéristiques suivantes (superficie : 671 ha, altitude : 93-103 m, n° régional : Z1PZ0044, distance au projet : 2 580 m). Elle est présente sur les communes d'Escatalens, Lacourt-Saint-Pierre, Montbeton, Montech, Saint-Porquier, Ville-Dieu-du-Temple (82).

Localisé dans la continuité de la ZNIEFF de type 1 n°730010579 « Forêt d'Agre-Montech », ce massif forestier est situé sur des terrains sédimentaires des basses terrasses de la Garonne, qui subissent une influence atlantique modérée. Traversé dans toute sa longueur par l'autoroute A 62, ce zonage ne présente pas d'habitat déterminant. Cependant, il abrite tout de même des espèces floristiques et faunistiques protégées au niveau régional, voire national.

5 espèces sont considérées comme déterminantes pour leur vulnérabilité, et sont précisées dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Liste des espèces déterminantes pour la ZNIEFF 730010580 « Forêt d'Agre et d'Escatalens, bois de la Moutette, de la Barraque et de Fromissard ».

Oiseaux		
Charadrius dubius	*Riparia riparia*	
Flore		
Oenanthe peucedanifolia	*Polygonatum multiflorum*	*Ranunculus ophioglossifolius*

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Photographie 3 : Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*) – *ECR Environnement.*

ZNIEFF de type I – Etangs du Mesnil

La ZNIEFF de type 1 n°730030223 « Etangs de Mesnil » (2ème génération) présente les caractéristiques suivantes (superficie : 17 ha, altitude : 85-92 m, n° régional : Z1PZ0024, distance au projet : 4 070 m). Elle est présente uniquement sur la commune de Montech (82).

Sur ce zonage, englobant à la fois les étangs et les fossés les reliant, des phragmitaies se sont développées alors qu'il s'agit d'un habitat relativement rare à l'échelle régionale. Cependant, aucun habitat identifié sur ce zonage n'est considéré comme étant déterminant.

Compte-tenu de leurs caractéristiques, les étangs du Mesnil constituent des sites importants pour de nombreuses espèces aviaires qui utilisent ces milieux pour leur nidification ou bien lors de haltes migratoires.

2 espèces sont considérées comme déterminantes pour leur vulnérabilité, et sont précisées dans le tableau suivant :

Tableau 6 : Liste des espèces déterminantes pour la ZNIEFF 730030223 « Etangs du Mesnil ».

Oiseaux	
Acrocephalus arundinaceus	*Rallus aquaticus*

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Photographie 4 : Rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*) – *Oiseaux.net.*

ZNIEFF de type I – La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère

La ZNIEFF de type 1 n°730003045 « La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère » (2ème génération) présente les caractéristiques suivantes (superficie : 5 074 ha, altitude : 47-424 m, n° régional : Z2PZ0316, distance au projet : 4 770 m). Elle est présente sur les départements de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne, dont la commune de Montech.

Ce zonage correspond à la partie aval de la Garonne, entre Montréjeau et Lamagistère et englobe le lit mineur, les parties boisées du lit majeur ainsi que les anciens méandres de la Garonne. Malgré de nombreuses modifications liées à l'extraction de granulats ou bien à l'endiguement des berges, ce site constitue une continuité écologique très importante à l'échelle de la région. De plus, la diversité des habitats présents permett l'accueil d'une faune et d'une flore particulière dont de nombreuses espèces patrimoniales et protégées.

Ainsi, 3 habitats naturels déterminants sont présents sur ce zonage, à savoir :

- 22.32 Gazons amphibies annuels septentrionaux ;
- 44. Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides ;
- 53. Végétation de ceinture des bords des eaux.

111 espèces sont considérées comme déterminantes pour leur vulnérabilité, et sont précisées dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Liste des espèces déterminantes pour la ZNIEFF 730003045 « La Garonne de Montréjeau jusqu'à Lamagistère ».

Amphibiens					
Pelodytes punctatus			*Triturus marmoratus*		
Reptiles					
Emys orbicularis					
Insectes					
Aeshna mixta	*Coenagrion scitulum*	*Libellula fulva*	*Neoascia interrupta*	*Neocnemodon brevidens*	*Oxygastra curtisii*

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Paragus albifrons	*Paratettix meridionalis*	*Pteronemobius lineolatus*	*Sphiximorpha subsessilis*	*Sympetrum meridionale*	*Temnostoma meridionale*
Trichopsomyia lucida	*Xylota florum*				
Mammifères					
Barbastella barbastellus	*Lutra lutra*	*Mustela putorius*			
Oiseaux					
Acrocephalus arundinaceus	*Anas acuta*	*Anas clypeata*	*Anas crecca*	*Anas penelope*	*Anas querquedula*
Anas strepera	*Anser anser*	*Apus pallidus*	*Ardea alba*	*Ardea cinerea*	*Ardea purpurea*
Aythya ferina	*Aythya fuligula*	*Bubo bubo*	*Bubulcus ibis*	*Calidris alpina*	*Calidris minuta*
Charadrius dubius	*Chlidonias hybrida*	*Chlidonias niger*	*Chroicocephalus ridibundus*	*Ciconia ciconia*	*Dryocopus martius*
Egretta garzetta	*Emberiza schoeniclus*	*Fulica atra*	*Gallinago gallinago*	*Hieraaetus pennatus*	*Himantopus himantopus*
Ixobrychus minutus	*Larus canus*	*Larus fuscus*	*Limosa limosa*	*Mergus merganser*	*Netta rufina*
Numenius arquata	*Nycticorax nycticorax*	*Pandion haliaetus*	*Philomachus pugnax*	*Podiceps cristatus*	*Rallus aquaticus*
Recurvirostra avosetta	*Sterna hirundo*	*Sternula albifrons*	*Tachybaptus ruficollis*	*Tadorna tadorna*	*Tringa erythropus*
Tringa glareola	*Tringa nebularia*	*Tringa ochropus*	*Tringa totanus*		
Poissons					
Alosa alosa	*Anguilla anguilla*	*Cottus gobio*	*Esox lucius*	*Parachondrostoma toxostoma*	*Rhodeus amarus*
Salmo salar	*Scardinius erythrophthalmus*	*Tinca tinca*			
Flore					
Agrostemma githago	*Ammi majus*	*Aristolochia clematitis*	*Bidens cernua*	*Butomus umbellatus*	*Carduus pycnocephalus*
Carex paniculatasubsp. paniculata	*Cota altissima*	*Echium plantagineum*	*Eleocharis acicularis*	*Eleocharis palustris*	*Erodium moschatum*
Euphorbia chamaesyce subsp.chamaesyce	*Fumaria parviflora*	*Nuphar lutea*	*Oloptum miliaceum f.miliaceum*	*Parentucellia viscosa*	*Potentilla recta*
Prunus padus	*Quercus pyrenaica*	*Ranunculus aquatilis*	*Samolus valerandi*	*Schoenoplectus lacustris*	*Scrophularia canina subsp.canina*
Sinapis alba	*Stachys palustris*	*Ulmus laevis*	*Vicia serratifolia*		
Champignons					
Stropharia aurantiaca					

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Photographie 5 : Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) – *ECR Environnement.*

ZPS – Vallée de la Garonne de Muret à Moissac

La Zone de Protection Spéciale FR7312014 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » a été désignée en 2006 et présente les caractéristiques suivantes (superficie : 4 493 ha, altitude : 60-222 m, distance au projet : 4 760 m). Elle se distribue sur les départements de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne, et concerne en particulier la commune de Montech (82).

Cette zone d'importance majeure pour l'avifaune présente des habitats d'espèces dans un état de conservation globalement satisfaisant, conditionné grandement par le maintien de la tranquillité des sites. Ce site accueille aussi bien des espèces nicheuses que des hivernants parmi lesquelles on peut citer le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*).

13 espèces visées à l'Annexe I de la Directive 97/409/CEE dite Directive « Oiseaux » sont mentionnées au titre de ce zonage, et sont précisées dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Liste des espèces visées à l'Annexe I de la Directive « Oiseaux » mentionnées pour la ZPS FR7312014 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac ».

Oiseaux					
Alcedo atthis	*Ardea purpurea*	*Ardeola ralloides*	*Egretta garzetta*	*Egretta alba*	*Falco columbarius*
Hieraaetus pennatus	*Larus melanocephalus*	*Pandion haliaetus*	*Ixobrychus minutu*	*Milvus migrans*	*Nycticorax nycticorax*
Sterna hirundo					

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Photographie 6 : Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*) – *oiseaux.net.*

ZSC – Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste

La Zone de Spéciale de Conservation FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » a été désignée en 2009 et présente les caractéristiques suivantes (superficie : 9 602 ha, altitude : 55-800 m, distance au projet : 4 760 m). Elle se distribue sur les départements de l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne, et concerne en particulier la commune de Montech (82).

Cette ZSC, englobant un large réseau hydrographique, est vulnérable vis-à-vis de l'extension des gravières et des populicultures. L'enjeu piscicole y est fort notamment pour les espèces migratrices avec l'existence de zones de frayère potentiellement importantes pour le Saumon.

Les milieux associés à ce réseau hydrographique revêtent également une importance majeure en formant un biotope permettant l'accueil d'une diversité biologique remarquable. A ce titre, on pourra citer la présence de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) ou encore de nombreuses espèces de chiroptères.

Parmi les différents habitats naturels présents sur ce site, **quatre sont reconnus d'intérêt communautaire prioritaire (notés en gras)**, les autres étant considérés comme habitat d'intérêt communautaire uniquement :

- **Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (1 824.38 ha) ;**
- **Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (96.02 ha) ;**
- **Pelouses calcaires de sables xériques (96.02 ha) ;**
- **Sources pétrifiantes avec formation du tuf (Cratoneurion) (96.02 ha) ;**
- Forêts mixtes à *Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris) (576.12 ha) ;
- Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (192.04 ha) ;

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

- Rivières des étages planitiaires à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion (96.02 ha) ;
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (96.02 ha) ;
- Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*) (96.02 ha) ;
- Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p. (96.02 ha).

24 espèces visées à l'Annexe II de la Directive 92/43/CEE dite Directive « Habitats-Faune-Flore » sont mentionnées au titre de ce zonage, et sont précisées dans le tableau suivant :

Tableau 9 : Liste des espèces visées à l'Annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore » mentionnées pour la ZSC FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste ».

Reptiles					
Emys orbicularis					
Insectes					
Austropotamobius pallipes	*Cerambyx cerdo*	*Lucanus cervus*	*Oxygastra curtisii*		
Mammifères					
Barbastella barbastellus	*Galemys pyrenaicus*	*Lutra lutra*	*Miniopterus schreibersii*	*Myotis bechsteinii*	*Myotis blythii*
Myotis emarginatus	*Myotis myotis*	*Miniopterus schreibersii*	*Rhinolophus euryale*	*Rhinolophus ferrumequinum*	*Rhinolophus hipposideros*
Poissons					
Alosa alosa	*Barbus meridionalis*	*Cottus gobio*	*Lampetra planeri*	*Parachondrostoma toxostoma*	*Petromyzon marinus*
Rhodeus amarus	*Salmo salar*				

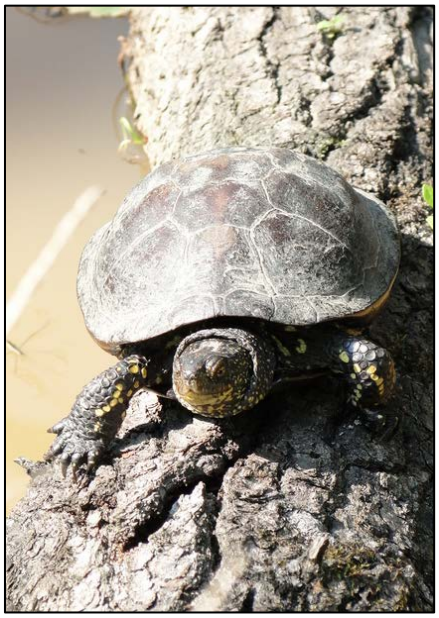

Photographie 7 : Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) – *ECR Environnement.*

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

APPB – Cours de la Garonne, de l'Aveyron, du Viaur et du Tarn

L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope FR3800242 « Cours de la Garonne, de l'Aveyron, du Viaur et du Tarn » a été créé en 1988 et présente les caractéristiques suivantes (superficie : 1 262 ha, distance au projet : 4 750 m). Elle se distribue sur les départements de la Haute-Garonne, du Lot-et-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, et concerne en particulier la commune de Montech (82).

Cet espace a été créé dans l'optique de protéger les espèces piscicoles se reproduisant au sein de ce réseau hydrographique, et dont la liste est présentée dans le tableau suivant :

Tableau 10 : Espèces issues des textes officiels et ayant motivés la création de l'APPB FR3800242 « Cours de la Garonne, de l'Aveyron, du Viaur et du Tarn ».

Ichtyfaune			
Alosa fallax	*Lampetra fluviatilis*	*Salmo salar*	*Salmo trutta trutta*

2.3.1.3. Synthèse sur les zonages écologiques

La synthèse bibliographique menée sur les zonages écologiques et réglementaires dans un rayon de 5 km autour de la zone d'étude, a permis de mettre en évidence la présence de plusieurs entités forestières importantes, dont la forêt domaniale d'Agre située à moins de 500 mètres de l'emprise du projet. Ce massif boisé abrite une importante diversité d'habitats et d'espèces floristiques et faunistiques qui ont, en partie, constitués la base des investigations naturalistes.

De plus, les sites décrits dans les alentours du site d'étude sont marqués par le réseau hydrographique de la Garonne, et les milieux qui lui sont associés, ce qui témoigne localement de très forts enjeux écologiques.

L'emprise du projet pour le quartier de Lacoste sur la commune de Montech n'intercepte aucun zonage, mais la faible distance, moins d'un kilomètre, avec certains d'entre eux (Forêt d'Agre), laissent supposer de potentielles interactions.

Il s'agit donc, dans le cadre de cette évaluation environnementale, de définir précisément les interactions potentielles pouvant exister entre la zone en projet et les zonages alentours, afin d'évaluer les incidences du projet de quartier sur ces derniers, et de proposer la mise en place de mesures visant à éviter, réduire, voire compenser ces impacts, en particulier vis-à-vis des sites Natura 2000.

2.3.2. **Inventaires écologiques**

2.3.2.1. Méthodologie et conditions d'observations

Les investigations de terrain ont été réalisées sur les journées du jeudi 12 et le vendredi 13 mai 2016. Ces prospections visent la mise en évidence des enjeux écologiques présents sur la zone d'étude. L'élargissement du périmètre aux abords directs de cette zone permet d'identifier et d'intégrer les connexions éventuelles et ainsi d'avoir une évaluation plus fine des incidences du projet de quartier de Lacoste.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

De plus, de nombreuses espèces avec des pics d'activités au crépuscule voire la nuit, ayant été identifiées lors de la synthèse bibliographique des zonages écologiques et réglementaires, une session d'écoutes crépusculaires à nocturnes a été réalisée afin de prendre en compte la totalité des enjeux écologiques potentiellement présents dans l'emprise du projet et ses abords.

Les conditions d'observations étaient relativement différentes d'une journée à l'autre, à savoir optimales le 12/05/2016, et peu favorables le 13/05/2016. Les écoutes crépusculaires quant à elles, se sont déroulées dans d'excellentes conditions.

Conditions météorologiques :

- *Le 12/05/2016 (journée) : Ensoleillé + faible vent. Températures aux alentours de 25°C ;*
- *Le 12/05/2016 (crépuscule-nuit) : Faible vent. Températures aux alentours de 17°C ;*
- *Le 13/05/2016 (journée) : Très nuageux avec quelques averses + vent modéré. Températures aux alentours de 12°C.*

Tableau 11 : Conditions d'observations des inventaires naturalistes.

Conditions observées pour les inventaires naturalistes lors du passage terrain	12 mai 2016	13 mai 2016
Occupation du sol	X	X
Habitats naturels / flore	X	X
Mammifères	X	X
Oiseaux	X	X
Reptiles	X	O
Amphibiens	X	X
Insectes	X	O

X : favorable ; X : moyennement à peu favorable ; O : non observable

Les méthodologies relatives aux inventaires naturalistes sont présentées de façon succincte ci-après.

Définition des habitats, habitats d'espèces et recensement de la flore d'intérêt

Les investigations de terrain relatives à ce volet ont veillé à :

- Définir les principales unités écologiques, soit identifier les principaux habitats naturels et semi-naturels présents sur le site d'étude. Ces derniers ont été caractérisés selon les codes CORINE BIOTOPE et Natura 2000 correspondants le cas échéant (Cahier des Habitats Natura 2000) ;
- Dresser la liste non exhaustive des espèces végétales rencontrées sur l'ensemble des prospections, en recherchant les éventuelles stations patrimoniales et protégées (en réglementation locale à nationale), notamment d'après l'étude bibliographique ;
- Constater et localiser la présence ou non d'espèces et habitats hygrophiles au sens de la réglementation (Tables A et B de l'Arrêté interministériel du 24 Juin 2008 et modifié par l'Arrêté interministériel du 1er Octobre 2009), ainsi que leur part de représentativité à l'échelle du secteur d'étude.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Les oiseaux

Les investigations sur les oiseaux ont été menées par observations directes et selon la méthode des points d'écoute,. Sur les secteurs ouverts, des points d'observation simples ont pu être assurés. Ils ont été soutenus par des points d'écoute fixes, notamment en milieu moins accessibles ou densément végétalisés (boisements). Cette méthode a été suivie dans chaque habitat écologique et le long de transects caractérisés en amont, permettant de noter à la vue et l'ouïe l'ensemble des espèces présentes, ainsi que le(s) comportement(s) observé(s). Notons que des points d'écoute crépusculaire à nocturne sont venus compléter l'inventaire, afin de prendre en compte l'intégralité des enjeux avifaunistiques de la zone d'étude.

Les mammifères

Les investigations de terrain ont visées l'identification des mammifères utilisant effectivement l'aire d'étude ou étant potentiellement attendus, par observations directes ou recherches d'indices de présence (empreintes, fèces, etc.).

Les reptiles

Les reptiles ont été recherchés à vue en prospectant les milieux de broussailles, pierres, , favorables à leur thermorégulation. Les indices de présences (restes de mue en particulier), ont également été recherchés lors des investigations.

Les amphibiens

L'ensemble des investigations sur la batrachofaune a été organisé autour des approches visuelles et auditives, en secteurs favorables à la reproduction de ces espèces sur le site d'étude et aux alentours (fossés, bassins, mares, …). Des écoutes crépusculaires à nocturnes ont également été entreprises.

Les insectes

Les insectes au stade imago ont été recherchés, en privilégiant la prospection sur les espèces à enjeu patrimonial dans leur biotope (d'après la bibliographie synthétisée en amont). Les investigations ont été axées sur les odonates, au niveau des aires humides (bassins, mares, fossés,…), sur les rhopalocères notamment sur les espaces ouverts de friches ou de prairies, ainsi que sur les coléoptères patrimoniaux en particulier dans le secteur boisé inclus dans l'emprise du projet.

2.3.2.2. Les habitats

Le projet de quartier de Lacoste à Montech se localise à l'est du bourg de la commune, sur des terrains d'une superficie d'environ 10 000 m². Actuellement, la zone en projet s'insère dans un contexte périurbain, à proximité de quartiers résidentiels, de champs cultivés et de la forêt domaniale d'Agre, ensemble forestier important à l'échelle locale.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

L'emprise stricte du projet est aujourd'hui essentiellement occupée par une friche mésophile (87.1) dominée par le Séneçon. Cet habitat est intégré à une ancienne Prairie maigre de fauche de basse altitude (Code Natura 2000 : 6510) à Vulpin des près (*Alopecurus pratensis*) et Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*). Celle-cis'est fortement dégradée depuis, et ne présente plus aucune caractéristique typique. Ce phénomène peut s'expliquer par une absence de gestion extensive (fauche tardive, pâturage,…) permettant le maintien de cet habitat et en particulier par un enrichissement massif des sols dû aux cultures, entrainant un développement des essences nitrophiles aux dépens des essences indicatrices.

Photographie 8 : Prairie mésophile à Séneçon – *ECR Environnement*.

Une prairie à fourrages des plaines (38.2), correspondant elle aussi à la nomenclature Natura 2000 de Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510) à Vulpin des près (*Alopecurus pratensis*) et Sanguisorbe officinale (*Sanguisorba officinalis*) est présente à l'est de l'emprise du projet, dans un état dégradé, mais à un degré moindre. En effet, bien que les caractéristiques de l'habitat correspondent, il ne présente pas l'intégralité du cortège d'essences indicatrices.

Le reste de l'emprise stricte du projet est occupé par une chênaie acidiphile (41.5) à Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et Chêne chevelu (*Quercis cerris*), avec un sous-bois acidiphile diversifié, avec notamment l'Epine noire (*Prunus spinosa*), le Fragon petit-houx (*Ruscus aculeatus*) ou encore dleChèvrefeuille des bois (*Lonicera periclymenum*). De par la proximité de cette formation et des habitations (86.2 x 85.3), des essences horticoles se sont « échappées » des jardins pour intégrer le cortège présent en sous-bois.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Photographie 9 : Chênaie acidiphile – *ECR Environnement*.

Les alentours de l'emprise stricte du projet se composent majoritairement des habitations et des jardins attenants (86.2 x 85.3), qui ceinturent le site d'étude à l'ouest, au nord, ainsi qu'au nord-est. L'est de l'emprise correspond à une ancienne maïsiculture qui a été abandonnée, et qui est devenue une prairie sèche améliorée (81.1) en raison de l'apport de nutriments dû à son ancienne exploitation.

Au sein de cette prairie, on note la présence d'un ancien drain sur lequel se sont développé l'Orme champêtre (*Ulmus minor*), le Chêne chevelu (*Quercus cerris*) et les Ronces (*Rubus sp.*). Compte-tenu de la microtopographie et des conditions hygrophiles locales, il est également à noter le développement de quelques patchs de Jonc bulbeux (*Juncus bulbosus*).

Dans le prolongement de ce drain, a également été notée une dépression d'environ 2m x 4m, s'apparentant à une mare temporaire. Cette dernière était à sec et embroussaillée, lors des investigations naturalistes.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Photographie 10 : Mare temporaire sur l'emprise du projet – *ECR Environnement*.

Enfin, la zone en projet est bordée au sud et à l'est par des champs cultivés (82.1), ouvrant sur la forêt domaniale d'Agre.

Lors des investigations, aucun habitat nomenclaturé hygrophile, au sens de la réglementation en vigueur, (Arrêté ministériel du 24 juin 2008 et modifié par celui du 1er octobre 2009), n'a été relevé sur l'emprise du projet de quartier de Lacoste ainsi qu'au sein de l'aire élargie.

Une cartographie localisant les différents habitats naturels et semi-naturels identifiés lors des prospections de terrain est présentée en annexe (Annexe 4).

Ci-dessous est proposé un tableau récapitulatif des différents habitats référencés selon la nomenclature Corine Biotope. Ils sont relatifs aux relevés effectués dans l'aire en projet d'intervention, mais aussi dans le périmètre large investi. Chaque habitat est renseigné dans sa superficie et sa représentativité à l'échelle de la zone investiguée (périmètre en projet d'intervention).

Tableau 12 : Tableau récapitulatif des habitats sur l'aire investiguée.

Dénomination Corine Biotope	Référence N2000	Surface aire large	Représentativité projet	Habitat de zone humide
3. Landes, fruticées et prairies				
38.2 Prairies à fourrages des plaines*	6510	15 190 m²	4.19 %	p.
4. Forêts				
41.5 Chênaies acidiphiles	-	6 591 m²	1.82 %	p.
8. Terres agricoles et paysages artificiels				
81.1 Prairies sèches améliorées	-	52 940 m²	14.63 %	non
82.1 Cultures	-	67 351 m²	18.61 %	non
84.1 Alignements de Chênes	-	7 113 m²	1.96 %	non

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

86.2 Routes	-	5 364 m²	1.81 %	non
86.2 x 85.3 Milieu bâti et parcs attenants	-	116 954 m²	32.32 %	non
87.1 Friches mésophiles	-	89 252 m²	24.66 %	p.

* Habitat d'intérêt communautaire non prioritaire
H : habitat caractéristique de zone humide (Table B de l'Arrêté de 2008 et 2009)
p : habitat dont le caractère humide nécessite une étude approfondie de la végétation, voire des sols.

En termes d'habitats, l'unique enjeu présent sur le site d'étude est constitué par la Prairie à fourrages des plaines (38.2). Cette dernière correspond à la nomenclature « Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*) » codifiée 6510 dans les Cahiers d'Habitats Natura 2000, et recensée au titre de la Zone Spéciale de Conservation FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » comme habitat d'intérêt communautaire non prioritaire.

Cependant, comme évoqué précédemment, cette formation est relativement dégradée par rapport à la description qui en est faite dans les Cahiers d'Habitats Natura 2000, l'absence de pratiques de gestion extensive et l'enrichissement des sols en nutriments ayant très certainement entrainés une perte des cortèges floristiques et faunistiques typiques. Néanmoins, cette entité n'étant pas située dans l'emprise stricte du projet, son état pourrait s'améliorer en l'application de pratique de gestion adaptée. En effet, le rétablissement d'une Prairie maigre de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*), habitat pastoral se raréfiant à l'échelle régionale, permettrait l'accueil de cortèges faunistiques et floristiques diversifiés et à fort intérêt patrimonial.

Ainsi, à la vue de ces éléments, l'enjeu en termes d'habitats pour ce projet est estimé faible.

2.3.2.3. La flore

Les essences floristiques identifiées lors des inventaires ne bénéficient d'aucun statut de protection particulier. Il s'agit, pour la majorité, d'essences prairiales et de friches à affinité nitrophile qui se sont développées en raison de l'ancien usage des sols, à savoir l'agriculture.

Notons également, que les essences végétales identifiées au préalable lors de synthèse bibliographique n'ont pas été identifiées sur la zone en projet et ses alentours.

Il est tout de même à retenir que deux espèces d'Orchidées ont été relevées, et sont localisées dans la cartographie disponible en annexe (Annexe 5). Il est à observer, en particulier, la présence notable de la Serapias à labelle allongé (*Serapias vomeracea*) avec plus d'une centaine de pieds distribuée sur la friche mésophile, lorsque le Séneçon se fait moins dense. C'est en particulier le cas en lisière du boisement inclus dans l'emprise du projet. L'autre espèce recensée est l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*), mais un seul pied a été retrouvé, à l'est de l'emprise du futur quartier. Précisons que ces deux espèces classées en « Préoccupation mineure », sont inscrites à l'Annexe B de la Convention de Washington (CITES), qui vise à assurer le commerce durable de ces espèces, avec une exploitation à des fins commerciales qui ne doit pas entrainer leur disparition.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Photographie 11 : Serapias à labelle allongé (*Serapias vomeracea*) – *ECR Environnement*.

Le tableau suivant présente l'intégralité du relevé botanique effectué le 12 et 13 mai 2016.

Tableau 13 : Essences floristiques recensées sur l'aire investiguée.

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Remarque
Strate arbustive et arborée			
Prunus spinosa	Épine noire	-	
Quercus cerris	Chêne roux	-	
Quercus robur	Chêne pédonculé	-	
Salix acuminata	Saule roux	-	Indicatrice Zone humide
Ulmus minor	Orme champêtre	-	
Strate herbacée			
Achillea millefolium	Achillée mille-feuilles	-	
Alopecurus pratensis	Vulpin des prés	-	
Anacamptis pyramidalis	Orchis pyramidal	CITES (B)	
Aster sp.	-	-	
Brachypodium sp.	Brachypode sp.	-	
Bryonia dioica	Bryone dioïque	-	
Calystegia sepium	Liseron des haies	-	Indicatrice Zone humide
Conyza canadensis	Vergerette du Canada	-	
Dactylis glomerata	Dactyle aggloméré	-	
Elymus repens	Chiendent officinal	-	
Erodium cicutarium	Bec-de-grue	-	
Galium aparine	Gaillet gratteron	-	
Geranium molle	Géranium mou	-	
Geum urbanum	Benoîte commune	-	
Glechoma hederacea	Lierre terrestre	-	
Heracleum sphondylium	Berce commune	-	

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Hypericum perforatum	Millepertuis perforé	-	
Juncus bulbosus	Jonc bulbeux	-	Indicatrice Zone humide
Linum catharticum	Lin purgatif	-	
Lonicera periclymenum	Chèvrefeuille des bois	-	
Malva sylvestris	Grande mauve	-	
Medicago arabica	Luzerne d'Arabie	-	
Muscari botryoides	Muscari en grappes	-	
Myosotis arvensis	Myosotis des champs	-	
Orobanche minor	Petite Orobanche	-	
Phalaris arundinacea	Baldingère faux roseau	-	Indicatrice Zone humide
Plantago lanceolata	Plantain lancéolé	-	
Poa pratensis	Pâturin des prés	-	
Potentilla erecta	Potentille dressée	-	
Potentilla reptans	Potentille rampante	-	
Ranunculus acris	Bouton d'or	-	
Rubus sp.	Ronces sp.	-	
Rumex sp.	Oseille sp.	-	
Ruscus aculeatus	Houx petit fragon	DH5	
Senecio jacobaea	Séneçon de Jacob	-	
Senecio vulgaris	Séneçon commun	-	
Serapias vomeracea	Serapias à labelle allongé	CITES (B)	
Sonchus oleraceus	Laiteron maraîcher	-	
Taraxacum officinale	Pissenlit	-	
Tragopogon pratensis	Salfifis des près	-	
Trifolium arvense	Trèfle des champs	-	
Trifolium pratense	Trèfle commun	-	
Tripleurospermum inodorum	Matricaire inodore	-	
Vicia hirsuta	Vesce velue	-	
Vicia sativa	Vesce cultivée	-	
Vulpia myuros	Vulpie queue-de-rat	-	

Malgré la présence de deux espèces d'orchidées sur l'emprise du projet, dont une présentant un recouvrement important (*Serapias vomeracea*), l'inventaire botanique n'a pas mis en évidence la présence d'essence bénéficiant de statut de protection particulier. De plus, aucune des essences végétales classées comme hygrophile ne présente un recouvrement significatif.

Ainsi, l'enjeu floristique est estimé faible à nul, mais des mesures sont proposées dans le cadre de ce document, notamment à propos de la Serapias à labelle allongé (*Serapias vomeracea*), au titre d'un accompagnement de gestion.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

2.3.2.4. La faune

L'avifaune

Les inventaires avifaunistiques ont mis en évidence deux espèces inscrites à l'annexe I de la Directive 2009/147/CE dite Directive « Oiseaux ». Il s'agit de l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), dont un individu a été contacté lors des prospections crépusculaires et nocturnes à l'est du projet, et du Milan noir (*Milvus migrans*) dont plusieurs individus ont été observés en comportement de chasse au-dessus de la zone d'étude. Des fiches descriptives, présentées ci-après, apportent des précisions relatives à ces deux espèces.

La zone en projet revêt plusieurs intérêts pour l'avifaune, et est utilisée de différentes manières par les espèces présentes.

Tout d'abord, elle constitue un territoire de chasse et de nourrissage. En effet, outre le Milan noir (*Milvus migrans*) cité précédemment, l'Hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) et le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) utilisent la prairie mésophile pour se nourrir. Nous retiendrons également la présence de plusieurs espèces potentiellement nicheuses sur le site d'étude avec des mâles chanteurs observés sur des habitats favorables à leur reproduction. C'est le cas du Bruant proyer (*Emberiza calandra*), du Loriot d'Europe (*Oriolus oriolus*) ou encore de l'Hypolaïs polyglotte (*Hippol ais polyglotta*) contactés à de multiples reprises sur la friche mésophile et la chênaie acidiphile.

Le reste du cortège aviaire mis en lumière correspond aux espèces typiques des milieux péri-urbains comme le Merle noir (*Turdus merula*), l'Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris*) ainsi que la Pie bavarde (*Pica pica*) ; mais également aux espèces à affinités forestières telles que le Pic vert (*Picus viridis*).

Une Zone de Protection Spéciale, relevant donc du réseau Natura 2000, est localisée à moins de 5 km de l'emprise du projet, il s'agit de la ZPS FR7312014 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac ». Parmi les espèces identifiées lors des investigations naturalistes, seul le Milan noir (*Milvus migrans*) est recensé au titre de ce zonage. Les autres espèces mentionnées sur cette ZPS sont majoritairement inféodées aux zones alluviales, ce qui ne correspond pas aux habitats présents sur l'aire d'étude.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Photographie 12 : Choucas des tours (*Corvus monedula*) et Bruant proyer (*Emberiza calandra*) – *ECR Environnement*.

Le tableau suivant présente l'intégralité du relevé avifaunistique.

Tableau 14 : Avifaune recensée sur l'aire investiguée.

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Remarque
Avifaune patrimoniale			
Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe	**DO1**, B2, B3, PN3, CITES (B)	1 individu sur la route à l'est
Milvus migrans	Milan noir	**DO1**, B2, B3, Bo2, PN3, CITES (A)	≥ 6 individus en survol
Avifaune non patrimoniale			
Aegithalos caudatus	Mésange à longue queue	B3, PN3	Plusieurs individus dans le boisement
Bubulcus ibis	Héron garde bœuf	B3, PN3, AEWA, CITES	3 individus en survol
Buteo buteo	Buse variable	B2, B3, Bo2, PN3, CITES (A)	1 individu en survol
Carduelis carduelis	Chardonneret élégant	B2, B3, PN3, CITES	≥ 4 individus sur la friche mésophile
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	B2, B3, PN3	≥ 1 mâle chanteur dans le boisement
Cisticola juncidis	Cisticole des joncs	B3, PN3, CITES	≥ 1 mâle chanteur sur la friche mésophile
Corvus monedula	Choucas des tours	DO2, PN3, CITES	≥ 5 individus en survol
Columba palumbus	Pigeon ramier	DO2, DO3	≥ 1 mâle chanteur dans le boisement
Corvus corone	Corneille noire	DO2, B3	1 individu aux abords des parcelles concernées
Cuculus canorus	Coucou gris	B3, PN3	1 mâle chanteur dans le boisement
Emberiza calandra	Bruant proyer	B3, PN3, CITES	≥ 1 mâle chanteur sur la friche mésophile
Falco tinnunculus	Faucon crécerelle	B2, Bo2, PN3, CITES (A)	1 individu en survol
Garrulus glandarius	Geai des chênes	DO2	1 individu dans le boisement
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	B2, PN3	1 mâle chanteur dans le boisement
Hirundo rustica	Hirondelle rustique	B2, PN3	≥ 2 individus en survol
Oriolus oriolus	Loriot d'Europe	B2, B3, PN3, CITES	1 mâle chanteur dans le boisement
Parus major	Mésange charbonnière	B2, PN3	1 mâle chanteur dans le boisement
Passer domesticus	Moineau domestique	PN3, CITES	≥ 10 individus à proximité des habitations
Phoenicurus ochruros	Rougequeue noir	B2, B3, PN3	≥ 1 mâle chanteur à proximité des habitations

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Pica pica	Pie bavarde	DO2	Plusieurs individus aux abords des habitations
Picus viridis	Pic vert	B2, B3, PN3	≥ 1 mâle chanteur dans le boisement
Saxicola rubicola	Tarier pâtre	B2, Bo2, PN3	≥ 1 mâle chanteur sur la friche mésophile
Sturnus vulgaris	Étourneau sansonnet	DO2	Plusieurs individus sur la friche mésophile
Turdus merula	Merle noir	DO2, B3	≥ 1 individu à proximité des habitations
Upupa epops	Huppe fasciée	B3, PN3	1 individu aux abords des parcelles concernées

Statuts de protection :
Statut de protection européen : **DO1** : Annexe I de la Directive « Oiseaux » : espèce strictement protégée et espèce d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale ; **DO2** : espèces pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à leur conservation ; **DO3** : espèces pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits ; **B2** : Annexe II de la Convention de Berne : espèce strictement protégée. **B3 :** Annexe III de la Convention de Berne : espèce protégée ; **Bo2** : Convention de Bonn : espèce migratrice protégée en situation défavorable ; **AEWA** : Accords de Conservation sur les oiseaux d'eau migrateurs. **CITES (A, B, C)** : mesures de protection sur les espèces surexploitées.
Statut de protection nationale : **PN3 :** espèce strictement protégée.

Deux espèces patrimoniales et protégées ont été recensées à proximité du site d'étude lors des inventaires naturalistes, à savoir l'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) et le Milan noir (*Milvus migrans*). Ces deux espèces semblent utiliser les abords du site d'étude comme terrain de chasse.

De plus, une Zone de Protection Spéciale est présente à moins de 5 km de l'aire d'étude, à savoir FR7312014 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac ».

Compte-tenu des espèces identifiées lors des relevés naturalistes, de la conservation du boisement (chênaie acidiphile) en limite de projet, et des multiples zones de reports potentielles (forêt domaniale d'Agre,…), l'enjeu avifaunistique est estimé faible vis-à-vis du projet de quartier de Lacoste, en l'application de mesures proposées dans le cadre de ce document.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Engoulevent d'Europe – *Caprimulgus europaeus*

Photographie 13 : *Caprimulgus europaeus* (oiseaux.net).

Description

Cet oiseau relativement discret se nourrit d'insectes en vol, au crépuscule et à la nuit tombée. Son plumage tacheté de gris, de brun et de blanc lui permet de se camoufler durant la journée.

Habitat et écologie

L'Engoulevent d'Europe affectionne les milieux boisés peu denses à sous-bois clair, inclus dans un paysage de landes et de friches. Il affectionne ces milieux pour s'alimenter et pour sa nidification qu'il débute à la mi-mai avant de migrer en août vers l'Afrique. Il est intéressant de noter qu'il peut trouver dans la monoculture de pins du plateau landais, une ressource alimentaire abondante en la présence de la Processionnaire du Pin (*Thaumetopoea pityocampa*) en procurant ainsi un service écosystémique important.

Menaces et perspectives

Menacée à l'échelle nationale, les principales pressions que pèsent sur cette espèce sont la modification de son habitat via les changements de techniques sylvicoles, mais également l'usage de pesticides qui provoque une diminution des insectes constituant sa ressource alimentaire principale. De plus, son mode de vue nocturne peut l'impliquer dans des collisions avec des automobiles, à l'instar de la Chouette hulotte ou de la Chouette effraie.

Statuts

Statut réglementaire :

- Directive Oiseaux : Annexe I ;
- Convention de Berne : Annexes II et III ;
- Protection nationale : Annexe III ;
- Convention de Washington (CITES) : Annexe B.

Statut biologique :

- Statut UICN France : Préoccupation Mineure ;
- Statut Liste Rouge des Oiseaux nicheurs Midi-Pyrénées : NC.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Milan noir – *Milvus migrans*

Description

Ce rapace, dont la taille est comprise entre celle d'une Buse variable et du Milan royal, présente une couleur sombre et une queue échancrée

Photographie 14 : *Milvus migrans* (oiseaux.net).

Habitat et écologie

Le Milan noir peut être observé dans de nombreux milieux, mais nécessite la présence de grands arbres, pour sa nidification, et la proximité de cours d'eau, ou de points d'eau pour s'alimenter. Ce rapace, principalement charognard, est un migrateur transsaharien qui vient se reproduire en Europe de l'Ouest et notamment en France.

Il est particulièrement sociable en dortoir ou sur les lieux d'alimentation, décharges notamment, ainsi qu'en migration (regroupements de plusieurs dizaines d'oiseaux). Les couples sont monogames et les mêmes oiseaux se retrouvent généralement d'une année sur l'autre. Les nids sont isolés ou en colonie lâche avec des espacements de plus de 100 m. La femelle est peu active et ne quitte pas le petit territoire du nid. Elle est entièrement approvisionnée par le mâle entre avril et mi-juin.

Menaces et perspectives

La principale menace qui pèse sur cette espèce est la dégradation et la régression de son habitat, et notamment les forêts alluviales dont il dépend. Son régime alimentaire charognard constitue également une cause de mortalité importante (empoissonnement de ces proies (souvent des micromammifères), collisions routières,…).

On notera que, selon une étude, 50 % de la population d'Europe de l'Ouest niche en France.

Statuts

Statut réglementaire :

- Directive Oiseaux : Annexe I ;
- Convention de Berne : Annexes II et III ;
- Convention de Bonn : Annexe II ;
- Protection nationale : Annexe III ;
- Convention de Washington (CITES) : Annexe A.

Statut biologique :

- Statut UICN Monde : Préoccupation Mineure ;
- Statut UICN Europe : Préoccupation Mineure ;
- Statut UICN France : Préoccupation Mineure ;
- Statut Liste Rouge des Oiseaux nicheurs Midi-Pyrénées : NC.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

La mammofaune

Les investigations n'ont pas mis à jour la présence de mammifères sur la zone d'étude, que ce soit par le biais d'observation directe ou bien indirecte (fèces, empreintes,…).

Avec la présence de milieux boisés et de cultures aux alentours du site d'étude, on peut néanmoins supposer que des ongulés, tels que le Chevreuil d'Europe (*Capreolus capreolus*), ou des lagomorphes comme le Lapin de Garenne (*Oryctolagus cuniculus*), évoluent sur le secteur d'étude.

En revanche, compte-tenu de la configuration du site, il n'a pas été jugé utile la pose d'un piège-photo. En effet, les espèces patrimoniales identifiées dans la bibliographie, et présentant des pics d'activité au crépuscule et durant la nuit, dont la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) ne sont pas attendues sur la zone d'étude puisque les conditions nécessaires à leur accueil ne sont pas remplies (absence de réseau hydrographique et de milieux adéquats,…).

Il est à préciser qu'aucun relevé crépusculaire ni nocturne, incluant les chiroptères n'a été effectué dans le cadre de cette étude. Rappelons néanmoins, que ce groupe est intégralement protégé par l'Arrêté ministériel du 23 avril 2007 relatif à la protection des mammifères selon l'article L.411-1 du Code de l'Environnement.

DH 92/43/CEE	Convention Berne	Convention Bonn	PN
Annexe IV – Toutes espèces	Toutes les espèces	Toutes les espèces	10 Juillet 1976 (espèces) 23 Avril 2007 (habitats)

Aucun mammifère n'a été observé directement ou indirectement. Bien que plusieurs zonages alentours évoquent la présence d'espèces patrimoniales et protégées, les conditions d'accueil sur le site d'étude semblent peu favorables.

Ainsi, l'enjeu pour ce taxon est estimé nul en considérant les caractéristiques du projet.

L'herpétofaune

Le relevé herpétologique a mis en évidence la présence de plusieurs espèces sur le site d'étude. Ces dernières ont toutes été contactées lors des écoutes crépusculaires à nocturnes menées le 12 mai 2016.

Deux espèces patrimoniales et protégées ont été inventoriées aux abords de la zone d'étude, et sont susceptibles d'utiliser, même ponctuellement, l'emprise stricte du projet, compte tenu de leur écologie. Tout d'abord, plusieurs mâles chanteurs de Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) ont été entendus aux abords du projet. Rappelons que cette espèce héliophile affectionne les milieux périurbains et entre dans sa période de reproduction. De plus, la configuration du site d'étude, avec quelques bassins de rétention et des zones dépressionnaires, favorise leur accueil. Les prospections ont également relevé la présence du Crapaud calamite (*Bufo calamita*), avec 2 individus adultes sur la Route de Cadars, à quelques dizaines de mètres de la forêt domaniale d'Agre. Cette espèce observe une longue période de reproduction comprise d'Avril à Septembre, laissant présager des déplacements liés à la reproduction lors de notre venue sur le site.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Notons que ces deux espèces sont inscrites en Annexe IV de la Directive « Habitats – Faune – Flore », et sont recensées sur deux zonages identifiés lors de la synthèse bibliographie, à savoir, les ZNIEF de type I n°730010579 « Forêt d'Agre-Montech » et n°730030224 « Bassins de pisciculture de Montech ». Des fiches descriptives relatives à ces deux espèces sont présentées ci-après.

Aucun reptile n'a été observé lors des investigations, cependant, les données recensées au titre des zonages présents dans un rayon de 5 km au projet, font uniquement état de la Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*). Or, les caractéristiques du site d'étude ne permettent pas l'accueil de cette espèce.

Tableau 15 : Herpétofaune recensée sur l'aire investiguée.

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Remarque
Herpétofaune patrimoniale			
Bufo calamita	Crapaud calamite	**DH4**, B2, PN2	1 mâle sur la route au sud
Hyla meridionalis	Rainette méridionale	**DH4**, B2, B3, PN2	≥ 10 mâles chanteurs
Herpétofaune non patrimoniale			
Pelophylax esculentus	Le complexe grenouille verte	DH5, B3, PN5	≥ 1 mâle chanteur

Statuts de protection :
Statut de protection européen : **DH4** : Annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore » : espèce strictement protégée ; **DH5** : Annexe V de la Directive « Habitats-Faune-Flore » : espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion ; **B2** : Annexe II de la Convention de Berne : espèce strictement protégée. **B3 :** Annexe III de la Convention de Berne : espèce protégée.
Statut de protection nationale : **PN2** : protection de l'espèce et des milieux nécessaire à sa reproduction et à son repos.

Trois espèces de l'herpétofaune ont été contactées lors des investigations, dont deux sont protégées et patrimoniales, et sont recensées au titre des zonages présents dans un rayon de 5 km. Ces deux espèces sont le Crapaud calamite (*Bufo calamita*) et la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*). Elles utilisent principalement les alentours du site d'étude, mais restent susceptibles de le parcourir ponctuellement, notamment dans le cadre de leurs déplacements en recherche de sites de reproduction, de femelles ou de nourriture.

En l'application de mesures visant à préserver le patrimoine écologique du site d'étude, l'enjeu herpétologique est jugé faible à modéré par rapport au projet de quartier de Lacoste, en l'application de mesures proposées dans le cadre de ce document.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Rainette méridionale – *Hyla meridionalis*

Photographie 15 : *Hyla meridionalis* (ECR-Environnement).

Description

Petit anoure arboricole d'environ 5 cm, la Rainette méridionale présente un dos vert voir brun avec un bandeau noir depuis les tempes de l'animal jusqu'au niveau des pattes antérieures.

Habitat et écologie

Cette espèce affectionne les milieux ensoleillés notamment buissonnantes, mais on la retrouve aisément en milieu urbain. Active entre le mois de février et de décembre, elle débute sa reproduction en mars-avril jusqu'au mois de juin et pond dans des eaux stagnantes peu profondes et ensoleillées. Dissimulée dans la végétation durant la journée, elle chante souvent en soirée et consomme de petites proies telles que des coléoptères, des fourmis ou des diptères.

Menaces et perspectives

La dégradation de ces milieux de reproduction, notamment par l'usage de pesticides, entraine sa raréfaction.

Statuts

Statut réglementaire :

- Directive Habitats : Annexe IV ;
- Convention de Berne : Annexes II et III ;
- Protection nationale : Article II.

Statut biologique :

- Statut UICN Monde : Préoccupation Mineure ;
- Statut UICN Europe : Préoccupation Mineure ;
- Statut UICN France : Préoccupation Mineure ;
- Liste Rouge des Amphibiens et Reptiles de Midi-Pyrénées : Préoccupation Mineure.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Crapaud calamite – *Bufo calamita*

Photographie 16 : *Bufo calamita* (fotonatura.org).

Description

Anoure de taille moyenne (entre 5 et 10 cm), le Crapaud calamite a un aspect ramassé avec un museau tronqué et des membres postérieurs relativement courts. Ses pupilles sont ovales horizontalement avec l'iris jaune. Sa coloration générale est brunâtre-verdâtre, avec une ligne médiodorsale jaune pâle et de nombreuses pustules ovalaires sur le dos.

Habitat et écologie

Espèce de plaine et de moyenne montagne active de mars à octobre-novembre, il affectionne les milieux à végétation ouverte à rase, avec la présence d'abris artificiels ou de sols meubles. Son habitat aquatique préférentiel se constitue d'une fine lame d'eau se réchauffant rapidement. Les sites de pontes se localisent donc généralement dans de petites mares temporaires, où les prédateurs des têtards (poissons, insectes aquatiques) sont globalement absents.

Menaces et perspectives

Les principales menaces pesant sur cette espèce sont la dégradation et la réduction des milieux favorables à sa reproduction ainsi que l'importante mortalité liée à des collisions routières lors de ces déplacements.

Statuts

Statut réglementaire :

- Directive Habitats : Annexe IV ;
- Convention de Berne : Annexe II ;
- Protection nationale : Article II.

Statut biologique :

- Statut UICN Monde : Préoccupation Mineure ;
- Statut UICN Europe : Préoccupation Mineure ;
- Statut UICN France : Préoccupation Mineure ;
- Liste Rouge des Amphibiens et Reptiles de Midi-Pyrénées : Préoccupation Mineure.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

L'entomofaune

Le relevé entomofaunistique note uniquement la présence de Grillon champêtre (*Gryllus campestris*) sur la friche mésophile. Les autres espèces, et notamment celles identifiées par la bibliographie n'ont pas été identifiées lors des investigations. De plus, elles n'y sont pas particulièrement attendues, compte-tenu de la configuration du site d'étude.

Tableau 16 : Entomofaune recensée sur l'aire investiguée

Nom latin	Nom vernaculaire	Statut de protection	Remarque
Entomofaune non patrimoniale			
Gryllus campestris	Grillon champêtre	-	Plusieurs individus sur la friche mésophile

Aucune espèce de l'entomofaune citée dans les zonages présents dans un rayon de 5 km autour du projet n'a été mise en évidence, et n'y est particulièrement attendue.

Ainsi, l'enjeu entomofaunistique est estimé nul dans le cadre du projet.

L'ichtyofaune

Aucun relevé relatif à l'ichtyofaune n'a été effectué lors des investigations naturalistes, en l'absence de milieux favorables (cours d'eau, étangs,…) favorables à leur accueil.

Aucune espèce de l'ichtyofaune citée dans les zonages présents dans un rayon de 5 km autour du projet n'a été mise en évidence et n'y est attendue en l'absence de milieux favorables.

Ainsi, l'enjeu piscicole est estimé nul dans le cadre du projet.

2.3.3. Trame Verte et Bleue

2.3.3.1. Généralités

La Trame Verte et Bleue, composante de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, est un outil d'aménagement durable du territoire introduit dans le droit français par les lois n°2009-967 du 3 août 2009 dite Grenelle 1 et n°2010-788 dite Grenelle 2. Son cadre réglementaire a été précisé le 20 janvier 2014 par le document-cadre « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ».

Elle constitue un réseau de continuités écologiques formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques avec pour but de préserver et de restaurer la qualité des paysages favorisant ainsi le déplacement des organismes et le maintien de la biodiversité. Elle inclut également une dimension humaine et économique en visant à la prise en compte et au maintien d'activités adaptées, ainsi qu'à la maitrise contre l'artificialisation des sols et l'étalement urbain.

La Trame Verte et Bleue est donc un réseau de continuités écologiques formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquelles les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie, ils comprennent des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

préservation de la biodiversité (articles L371-1 II et R.371-19 II du Code de l'Environnement). Les corridors écologiques, quant à eux, connectent les réservoirs de biodiversité entre eux, procurant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

La Trame Verte et Bleue présente un fonctionnement en 3 échelles emboitées :

- A l'échelle nationale, le document-cadre « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques » définit des critères de cohérence nationale et identifie les enjeux nationaux et transfrontaliers.
- A l'échelle régionale, les Régions et l'État élaborent les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique qui prennent en compte les orientations nationales, spatialisent et hiérarchisent les enjeux de continuités écologiques à l'échelle régionale.
- A l'échelle locale, la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue repose sur les documents d'urbanisme et se doivent d'intégrer les enjeux identifiés à des échelles supérieures afin de les retranscrire et de les affiner à l'échelle de la commune ou de la communauté de communes.

2.3.3.2. Cas du projet de quartier de Lacoste

Echelle nationale

En considérant les « Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques », la commune de Montech semble donc concernée par « L'axe Pyrénées-Orientales – Estuaire de la Gironde » (n°12). Cet axe s'articule autour de la Garonne qui constitue un corridor fluvial important pour la migration de l'avifaune et permet de lier le domaine méditerranéen et le domaine atlantique. De plus, la commune est concernée par l'enjeu de continuité écologique au titre des poissons migrateurs amphihalins, via la Garonne et son canal latéral. Les cartes illustrant ces enjeux sont présentées en annexe (Annexes 6 et 7).

Nota : Ces axes étant représentés à l'échelle nationale, il n'est pas possible de les interpréter de manière stricte.

Echelle régionale

Selon la planche E06 du Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Midi-Pyrénées (présentée en Annexe 8), l'emprise du projet de quartier de Lacoste ne comprend pas de réservoirs de biodiversité ou de corridors écologiques. Cependant, la zone d'étude est localisée entre une zone urbanisée et un important réservoir de biodiversité constitué par la forêt domaniale d'Agre.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Echelle du projet

Au niveau du l'emprise du projet, aucune continuité écologique majeure n'a été identifiée. Le site d'étude constitue néanmoins une zone de chasse pour l'avifaune, avec plusieurs espèces observées en ce sens (Milan noir, Faucon crécerelle,…). Il est également probable que les espèces, présentes au sein de la forêt d'Agre, utilisent ponctuellement le site d'étude, sans que le projet de quartier, objet du présent dossier, ne les affecte particulièrement.

Le site d'étude ne constitue pas une continuité écologique majeure. Bien que des flux d'espèces existent, notamment entre la zone d'étude et la forêt domaniale d'Agre, l'enjeu en termes de continuités écologiques est estimé faible à nul, en l'application de mesures proposées dans le cadre de ce document.

2.3.4. Synthèse des enjeux écologiques

En considérant le projet de quartier de Lacoste, ses caractéristiques, le contexte dans lequel il s'insère, ainsi que les éléments mis en évidence par les inventaires écologiques, voici les enjeux identifiés :

Tableau 17 : Enjeux relatifs aux habitats pour le projet de quartier de Lacoste, Montech.

Dénomination CB / N2000	Représentativité - localisation	Enjeux liés au projet
Habitat communautaire (ZSC FR7301822)		
38.2 Prairie à fourrages des plaines / 6510 *Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*)	1.5 ha à l'est de l'emprise du projet	Habitat présentant une forme dégradée avec l'absence de la totalité des cortèges typiques. Proposition de mesures permettant son amélioration. Risque d'incidences notables estimé faible à assez moyen.

Tableau 18 : Enjeux relatifs à l'avifaune pour le projet de quartier de Lacoste, Montech.

Nom latin	Statut de protection	Enjeux liés au projet
Espèces protégées et d'intérêt patrimonial		
Caprimulgus europaeus	**DO1**, B2, B3, PN3, CITES (B)	Zone de chasse au droit du projet. Vastes zones de report disponibles. Risque d'incidences notables estimé faible.
Milvus migrans	**DO1**, B2, B3, Bo2, PN3, CITES (A)	Zone de chasse au droit du projet. Vastes zones de report disponibles. Risque d'incidences notables estimé faible.

Tableau 19 : Enjeux relatifs à l'herpétofaune pour le projet de quartier de Lacoste, Montech.

Nom latin	Statut de protection	Enjeux liés au projet
Espèces protégées et d'intérêt patrimonial		
Bufo calamita	**DH4**, B2, PN2	Espèce utilisant les abords et pouvant utiliser ponctuellement l'actuelle emprise de projet. Proposition de mesures permettant sa préservation. Risque d'incidences notables estimé faible à

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

		modéré.
Hyla meridionalis	**DH4**, B2, B3, PN2	Détectée à proximité des habitations. Proposition de mesures permettant sa préservation. Risque d'incidences notable estimé faible à modéré.

2.4. Milieu humain

2.4.1. Paysage

L'emprise du projet de quartier de Lacoste sur la commune de Montech s'insère dans un contexte semi-urbain, à l'est du bourg de la commune.

Actuellement occupée par une friche mésophile, on y retrouve également un espace boisé qui sera conservé et qui constitue une limite paysagère ouvrant sur la forêt domaniale d'Agre.

Photographie 17 : Vue depuis le nord de l'emprise – *ECR Environnement*.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

2.4.2. **Urbanisme**

Le site du projet du quartier de Lacoste correspond aujourd'hui à des terrains encore exploités comme terre agricole, situés en continuité directe du tissu urbain du village de Montech, et notamment de son collège.

Figure 18 : Situation du projet (Géoportail).

Le PLU classe actuellement ces terrains en zone urbaine constructible avec une organisation interne visant à marquer la limite urbaine (zone 1AU). La partie la plus au nord du projet qui doit délimiter l'accès sur la RD 928 est elle classée en zone UD, constructible.

Ce secteur urbanisable est destiné à devenir la limite à la zone urbanisée à l'Est. Il se positionne au sein d'une zone urbaine existante (zones d'habitat, collège, …) et comporte en suivant une zone agricole protégée liée à la forêt d'Agre (zone tampon Ap inconstructible).

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

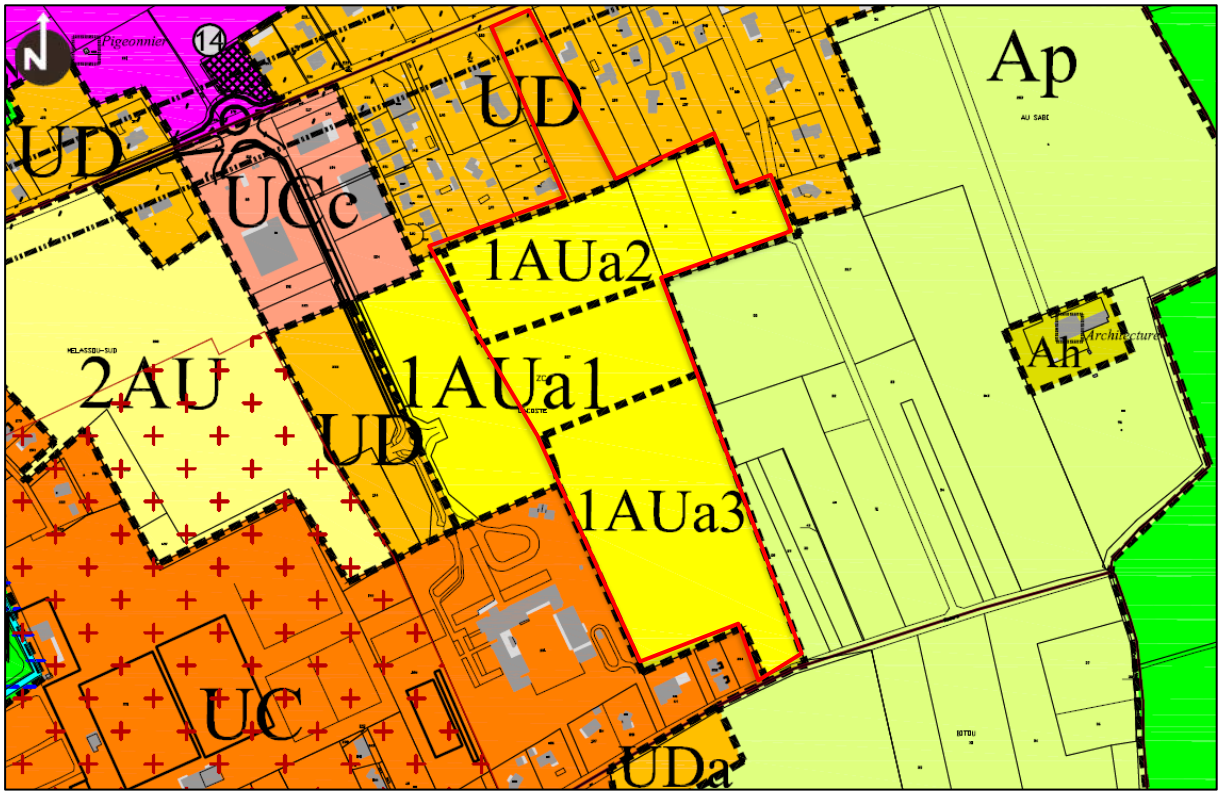

Figure 19 : Zonage PLU (Mairie de Montech).

L'orientation d'aménagement et de programmation du PLU actuel organise le secteur de Lacoste comme une zone d'habitat pouvant accueillir près de 170 logements. Elle vise a créer des continuités viaires et piétonnes entre les principaux axes situés à l'Est et à l'ouest du quartier de Lacoste. Au niveau paysager, l'orientation impose des plantations en limite de zone constructible pour définir précisément un écrin boisé entre la zone tampon de la forêt d'Agre et le tissu urbain de Montech.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

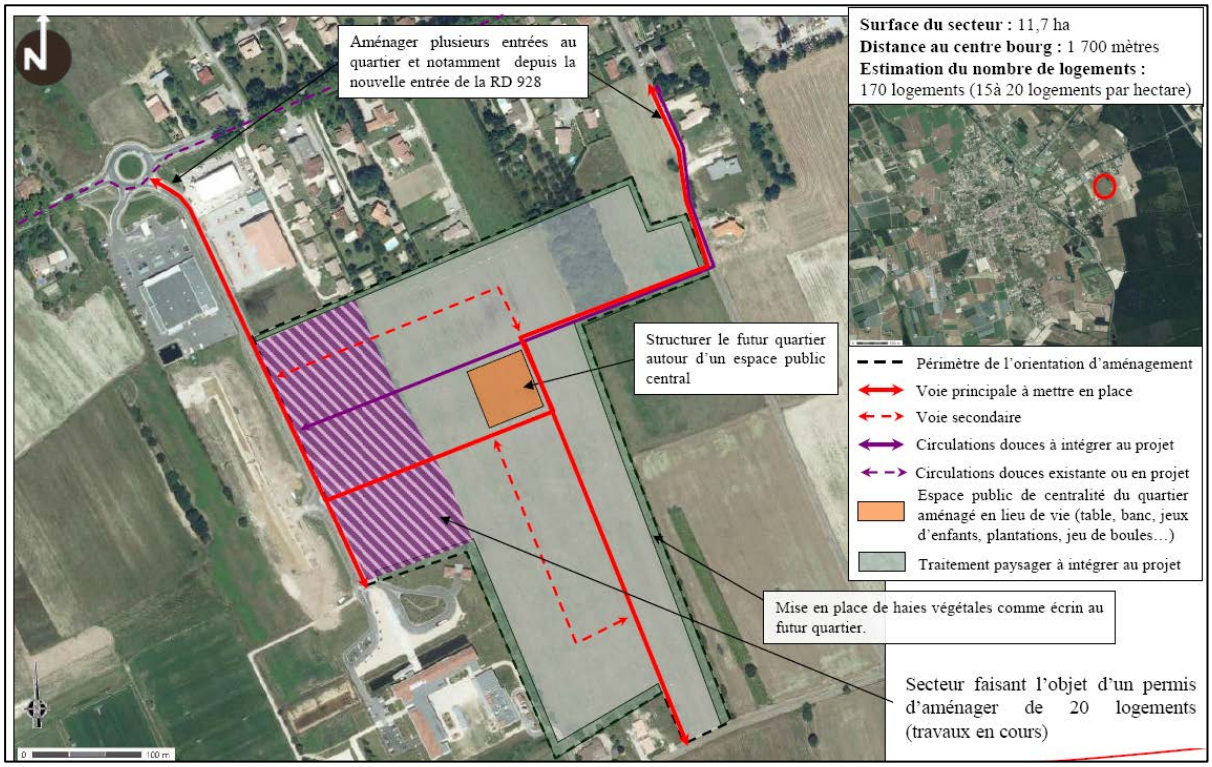

Figure 20 : Descriptif du projet (Sol et Cité).

2.4.3. **Déplacements**

Le site est longé en partie nord par la Route Départementale D928 – avenue de Montauban, par la route des Cadars en limite sud, et par la route de Sabi en limite est.

La route départementale D928 est aujourd'hui un axe routier fréquenté, permettant principalement aux habitants de Montech de rejoindre Montauban. Cependant, la RD 928 est présentée dans le PADD du PLU de Montech comme le futur axe majeur d'entrée de ville et doit devenir à terme, dans sa partie urbanisée, un véritable boulevard urbain qui reliera directement la future gare LGV au centre ancien. Le quartier de Lacoste se trouve donc en entrée de ville Est sur un espace amené à se modifier profondément à l'horizon de 10 ou 15 ans.

La route de Cadars est un axe de desserte du site, qui sera utilisé pour l'accès technique au futur lycée.

La place des déplacements doux est déjà importante, du fait de la présence du collège de Montech en continuité du site. En effet ? le nombre d'élèves se rendant en vélo au collège est particulièrement important (facilité par la présence des canaux aménagés et de la proximité des zones d'habitat) et a été signalé par le Département.

2.4.4. **Patrimoine**

L'emprise du projet n'est concernée par aucun périmètre de protection de sites inscrits ou classés et/ou monuments historiques. Une zone soumise à la protection des sites archéologiques se trouve toutefois non loin du projet à l'Est (lieu-dit de Mélassou-sud).

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

3. EXPOSE DES MOTIFS POUR LESQUELS LE PROJET PRESENTE A ETE RETENU, SOLUTIONS ENVISAGEES ET JUSTIFICATION DU CHOIX OPERE

3.1. Motifs pour lesquels le projet présenté a été retenu

La déclaration de projet résulte de la volonté de la collectivité de permettre la réalisation d'un pôle d'équipements publics sur ce secteur destiné au départ à n'accueillir essentiellement que de l'habitat.

Ainsi la création d'un lycée en lien avec le collège en partie sud du site est stratégique au bon développement du territoire et répond aussi aux besoins du Département. En partie nord, la réalisation d'équipements publics de sports et de loisirs vient compléter ces bâtiments scolaires et permet d'envisager une interaction forte dans les usages des élèves et plus largement des habitants de la commune et des alentours.

Pour que ce projet fonctionne parfaitement, l'accès en partie nord du site, en lien avec la RD 928 (qui devrait être à terme un véritable boulevard urbain d'entrée de ville où tous les modes de déplacements auront leurs places) est également primordial. De manière plus large la structuration du réseau viaire entre cette RD 928, les voies d'accès sud et ouest et les équipements est apparue essentielle au bon développement du futur quartier. Cette réflexion se prolonge également sur les modes de déplacements doux au vu des équipements existants ou projetés (collège, lycée, équipements sportifs, …).

Enfin, la création de constructions à usage d'habitat sur des espaces limités, proches du tissu urbain et en limite du quartier de Lacoste permet d'envisager une réelle mixité des fonctions, et une bonne insertion du projet à la trame urbaine de Montech. Ainsi des logements sont prévus en partie nord du site et à proximité immédiate des équipements.

C'est pour l'ensemble de ces motifs, qui répondent tous à la notion d'intérêt général, que la collectivité a choisi de lancer sa procédure de déclaration de projet et ainsi revoir complètement l'aménagement prévu sur le quartier de Lacoste.

3.2. Solutions envisagées et justification du choix opéré

Pour permettre la réalisation du projet, le secteur doit être reclassé en zone à urbaniser (AU) dans son ensemble, et l'orientation d'aménagement et de programmation complètement revue.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

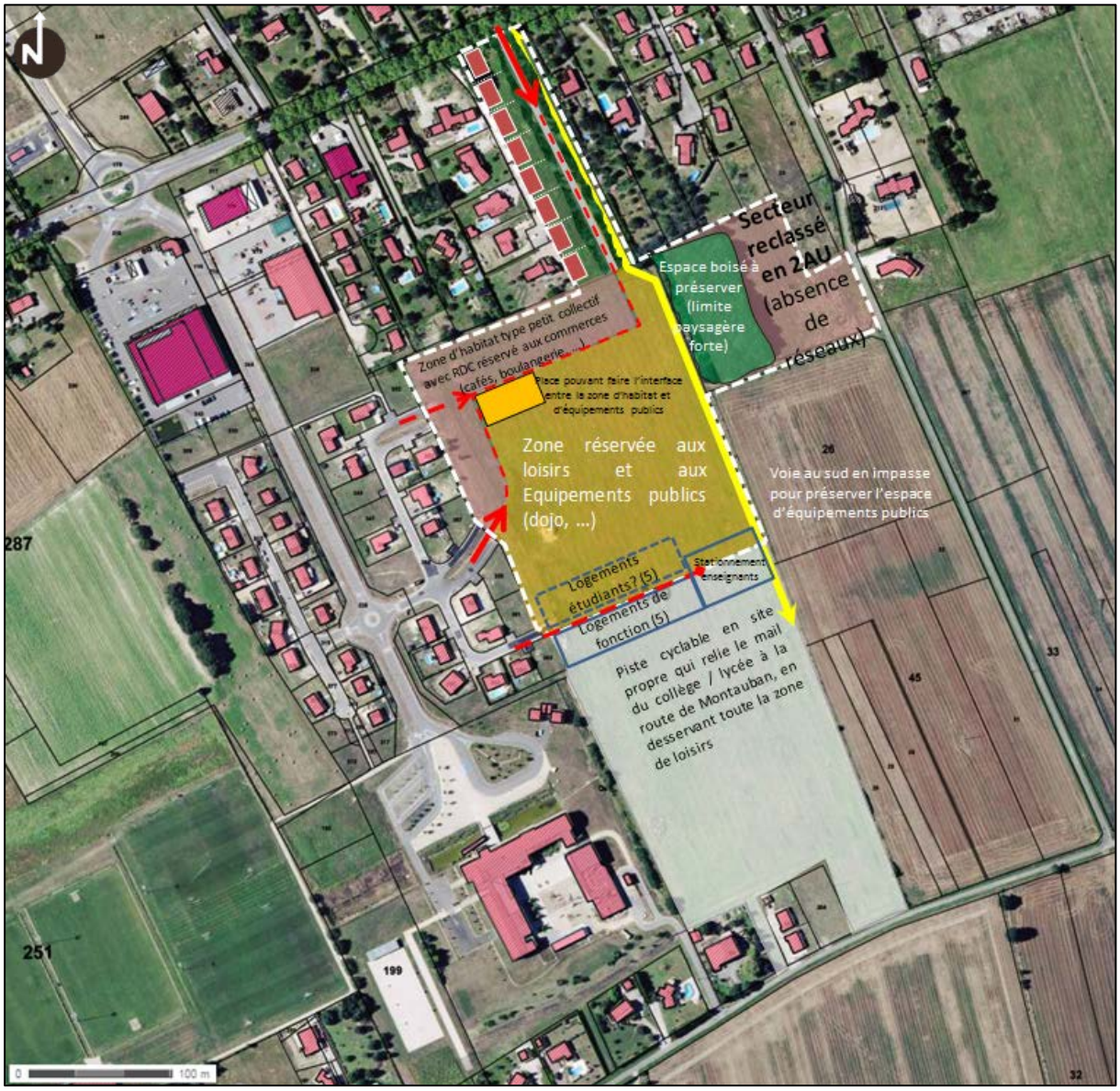

Figure 21 : Projet d'aménagement du quartier de Lacoste (Sol et Cité).

Ainsi, la zone d'accès au nord liée à la RD 928 est classée en zone 1AU avec toute l'emprise située à l'ouest du boisement existant. Ce bois sera préservé parce qu'il constitue une limite paysagère forte.

Le secteur urbain le plus à l'Est est reclassé en zone 2AU (urbanisable à terme) étant donné qu'il ne bénéficie pas des réseaux suffisants à son ouverture actuellement.

Au niveau des accès, un axe structurant est identifié entre la RD 928 et la voie de desserte du collège. Sur cet axe viendront se réaliser les opérations de logement, en partie ouest en prolongement du tissu urbain existant. De plus en amont de cette voie (partie nord), une place importante sera donnée au stationnement et aux plantations d'arbres d'alignement pour bien identifier l'entrée du quartier. Les voies secondaires attenantes à la zone seront prolongées pour se reconnecter à cet axe majeur structurant ou pour connecter les différents équipements publics. Aucun accès direct ne sera réalisé sur le secteur le plus à

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

l'Est (zone 2AU) pour protéger le boisement existant et parce qu'un accès existe déjà sur cette zone. Il est important de noter que l'accès au collège et au futur lycée se fera toujours suivant l'axe de desserte existant, situé plus à l'ouest. Les cars de transports scolaires et les voitures se rendant au collège ou au lycée ne traverseront pas le quartier.

Un espace public central est prévu pour faire la transition entre la zone d'habitat et celle recevant les différents équipements publics. Il pourra utilement accueillir des commerces et / ou de la restauration en rez-de-chaussée des bâtiments attenants, pour conférer de la vie au futur quartier.

Des liaisons douces sont mises en place sur chacun des axes (trottoirs, piétonniers) et une voie de desserte exclusive est prévue entre la RD 928 et le programme du lycée. Cette piste cyclable volontairement dissociée des axes routiers suivra la limite boisée du quartier, qui est également la limite urbaine de la zone agglomérée de Montech. Elle permettra de relier à terme le boulevard urbain Est (RD 928) au parvis des collège et lycée par un accès totalement sécurisé.

L'ensemble de ces choix vise à permettre d'aménager un quartier structurant au sein même de la zone agglomérée de Montech et d'accueillir des équipements publics de premier ordre. Cela permettra d'améliorer l'offre globale pour les habitants de la commune et de l'ensemble du bassin de vie de Montech, mais aussi d'améliorer le cadre de vie et notamment sur la partie Est du village, tournée vers la forêt d'Agre, Montauban et la future gare LGV. L'intérêt général de ce projet est évident pour l'ensemble de la population concernée.

4. INCIDENCES NOTABLES DU PROJET ET MESURES ENVISAGEES POUR LES EVITER, LES REDUIRES, OU A DEFAUT LES COMPENSER

4.1. Incidences notables et mesures sur le milieu physique

4.1.1. Incidences

Aucune incidence majeure n'est attendue sur le milieu physique dans le cadre du projet de quartier de Lacoste à Montech. Des mesures seront tout de même proposées vis-à-vis des thématiques suivantes :

- Gestion des eaux pluviales : Imperméabilisation de sols modifiant le ruissellement des eaux pluviales ;
- Précaution vis-à-vis des eaux superficielles et souterraines : Risque de ruissellement et d'infiltration d'hydrocarbures ou autres produits notamment lors de la conduite des travaux et du trafic supplémentaire généré sur cette portion de territoire.

4.1.2. Mesures

Des solutions de gestion des eaux pluviales seront à prévoir dans le cadre des aménagements du quartier de Lacoste. Il peut également être envisagé la création de fossés afin de faciliter l'infiltration des eaux pluviales dans les sols, si ces derniers le permettent.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

De plus, comme explicité ci-après (cf. mesures milieu naturel), les emplacements de travail et les aires de stockage sont à définir avec la pose d'une protection des sols permettant de limiter tout risque de pollution par infiltration ou ruissellement.

4.2. Incidences notables et mesures sur le milieu naturel

4.2.1. Incidences

Les opérations relatives au projet de quartier de Lacoste sur la commune de Montech présentent un risque d'incidences et de perturbations estimées globalement faibles à modérés, vis-à-vis de la dynamique actuelle de fonctionnement écologique du secteur.

La phase travaux constitue la principale source d'incidences potentielles du projet sur le milieu, les perturbations étant généralement intenses et soudaines à ce stade avec un flux de répercussion généralement court (< 6 mois). En conséquent, les principes de précaution seront à maximiser sur cette période, afin de limiter tout dérangement supplémentaire et pouvant être évité, sinon réduit. Cependant, certaines pratiques seront à adopter lors de la phase d'exploitation afin de préserver les qualités du milieu naturel. Il s'agit essentiellement d'un risque d'incidences pouvant se traduire par :

- L'altération de l'habitat d'intérêt communautaire dégradé, à savoir la Prairie de fourrages des plaines ;
- L'altération du boisement (Chênaie acidiphile), en bordure du projet ;
- La destruction de la Serapias à labelle allongé (*Serapias vomeracea*) ;
- Le dérangement temporaire de la faune protégée et patrimoniale, mais aussi classique pouvant entrainer un déplacement ou report provisoire des individus ou une destruction de leurs milieux ;
- Une dégradation des milieux lors des travaux ;
- Une dégradation des milieux lors de l'entretien des espaces verts publics.

Précisons, qu'en absence de statut de protection fort sur la Serapias, l'enjeu relatif à cette espèce est moindre vis-à-vis des autres éléments mis en évidence dans ce document. Les mesures proposées pour son maintien dans le cadre de ce dossier, ne sont que des mesures d'accompagnement.

La portée des incidences estimées est dépendante de 2 paramètres, à savoir la conduite propre des travaux sur la période d'intervention prévue et la gestion des espaces non bâtis, inclus dans l'emprise ou limitrophes, et la phase d'exploitation des aménagements.

4.2.1.1. Sur les sites Natura 2000

La synthèse bibliographique fait état de deux sites relevant du dispositif Natura 2000 dans un rayon de 5 km autour du projet :

- Zone de Protection Spéciale FR7312014 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » ;
- Zone Spéciale de Conservation FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste ».

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Vis-à-vis de ces sites, les prospections naturalistes ont permis de mettre en évidence la présence :

- D'un habitat d'intérêt communautaire recensée au titre de la ZSC FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » : 6510 Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis*) sous la forme d'une Prairie à fourrages des plaines (38.2), mais dans un état dégradé avec l'absence de la totalité des cortèges typiques ;
- D'une espèce patrimoniale recensée au titre de la ZPS « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac ». Il s'agit du Milan noir (*Milvus migrans*) qui utilise le secteur d'étude comme site de chasse.

Les deux sites relevant du dispositif Natura 2000 identifiés lors de la synthèse bibliographique sont relativement distants du site d'étude (plus de 4 km). De plus, aucune connexion entre la zone en projet et ces sites n'a été identifiée (réseau hydrographique,…).

Rappelons également que l'habitat d'intérêt communautaire présent sur le site d'étude présente une forme relativement dégradée par rapport à la description faite dans les Cahiers d'Habitats Natura 2000. De plus, les aménagements prévus dans le cadre du projet ne concernent pas directement cet habitat et, en ce sens, des mesures sont proposées afin de limiter les incidences du projet sur ce dernier, mais aussi d'améliorer son état et sa dynamique via des mesures d'accompagnement.

Pour ce qui est du Milan noir (*Milvus migrans*), dont plusieurs individus ont été observés, le site d'étude constitue uniquement un territoire de chasse. Le projet et les aménagements prévus vont donc supprimer une partie du territoire de chasse de cette espèce. Cependant, de nombreuses zones de report existent, permettant de minimiser les incidences du projet sur cette espèce.

4.2.1.2. Sur les habitats et les espèces

Outre les éléments cités précédemment, les prospections naturalistes ont également mis en évidence :

- L'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*), espèces inscrite en Annexe I de la Directive « Oiseaux » ;
- Deux amphibiens inscrits en Annexe IV de la Directive « Habitats-Faune-Flore », à savoir la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) et le Crapaud calamite (*Bufo calamita*) ;
- Un recouvrement important de Serapias à labelle allongé (*Serapias vomeracea*).

L'Engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*) a été contacté hors emprise lors des investigations crépusculaires à nocturnes. Cette espèce affectionnant les lisières boisées comme gîte et afin d'y chasser des insectes sera peu impactée par le projet de quartier de Lacoste puisque la zone à l'étude ne constitue qu'un territoire de chasse secondaire, avec de nombreux territoires de report disponibles.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Les deux amphibiens cités précédemment affectionnent les eaux peu profondes (mares temporaires, fossés,…) afin d'accomplir leur cycle de vie. Ainsi, avec l'application de mesures, proposées dans le cadre de ce document, notamment vis-à-vis de la définition des itinéraires et sites de stockages en phase travaux, mais aussi de la conduite des opérations d'aménagements, le projet ne devrait pas occasionner d'incidences majeures sur ces espèces.

Bien que cette espèce d'orchidée (*Serapias vomeracea*) ne présente pas de statut de protection particulier, des mesures sont proposées au titre d'un accompagnement à la gestion du site, à la fin de ce document afin de permettre la préservation des zones à Serapias, qui se développe notamment en lisière de la chênaie acidiphile.

4.2.2. **Mesures**

Afin de conserver au mieux les caractéristiques du milieu naturel sur l'emprise du projet, mais également aux alentours, le projet de quartier de Lacoste sur la commune de Montech doit s'inscrire dans la démarche d'un chantier respectueux de l'environnement. Il intègrera pleinement le concept du management environnemental, par la définition d'un cahier des charges précis et rigoureux, insérant l'ensemble des enjeux définis et des points sensibles de la zone.

Suppression des impacts	→ **Impacts résiduels** **Réduction des impacts résiduels**	→ **Impacts résiduels** **Compensation des impacts résiduels,** à titre exceptionnel, lorsque des dommages résiduels et inévitables n'ont pu être solutionnés de façon à atteindre un niveau de perte de biodiversité égal à zéro, sinon un gain net de biodiversité.

Des mesures d'accompagnement, visant un gain environnemental en complément de l'opération et une meilleure performance du projet, sont également proposées dans le rapport.

Le tableau suivant synthétise les mesures ERC voire d'accompagnement pour le projet de quartier de Lacoste sur la commune de Montech. Ces mesures seront ensuite explicitées.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Tableau 20 : Mesures ERC et d'accompagnement pour le projet de quartier de Lacoste, Montech.

Phase concernée	Types de mesures ERC et d'accompagnement			
	Mesures suppressives	**Mesures réductrices**	**Mesures compensatoires**	**Mesures d'accompagnement**
1. Altération de l'habitat d'intérêt communautaire dégradé				
Travaux	**1-a /** Définition des tracés et itinéraires **1-b /** Conservation de la végétation existante **1-c /** Localisation spécifique des emplacements de travail	-	-	**1-d /** Mise en place d'une gestion extensive
2. Altération du boisement				
Travaux	**2-a /** Définition des tracés et itinéraires **2-b /** Conservation des strates existantes **2-c /** Localisation spécifique des emplacements de travail	-	-	-
3. Destruction de la Serapias à labelle allongé (*Serapias vomeracea*)				
Travaux et exploitation	-	-	-	3-**a /** Conservation d'une bande enherbée

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

4. Dérangement temporaire de la faune protégée patrimoniale et classique				
Travaux	-	**4-a /** Interventions diurnes **4-b /** Préservation des conditions d'accueil en cours et post-travaux **4-c /** Aucune entrave au passage de la faune crépusculaire **4-d /** Mesures sur l'ensemble des groupes faunistiques	-	**4-e /** Adapter les périodes de fauches
5. Dégradation de l'emprise du projet				
Travaux	-	**5-a /** Restitution des milieux après travaux **5-b /** Préservation des qualités du milieu	-	-
6. Dégradation des milieux lors de l'entretien des espaces verts publics				
Exploitation	**6-a /** Entretien des espaces verts non bâtis	-	-	**6-b /** Charte sur l'utilisation des engrais, autres produits phytosanitaires et essences banalisantes

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

Tableau 21 : Définition des mesures ERC et d'accompagnement pour le projet de quartier de Lacoste, Montech.

PHASE	RISQUES D'INCIDENCES	MESURES ENVISAGEES	MOYENS D'ACTIONS
TRAVAUX	**1. Altération de l'habitat d'intérêt communautaire dégradé**	MESURES SUPPRESSIVES	**1-a / Définition des tracés et itinéraires** Balisage strict des itinéraires pour les engins prévus et cheminements piétons, sans aucune trouée en dehors du l'emprise stricte du projet. Il s'agit d'éviter le passage des engins et le piétinement de la Prairie à fourrages des plaines, compte-tenue de la situation dégagée de l'emprise du projet, et de son accessibilité via la Route de Cadars, l'Avenue de Montauban ou l'impasse de Lascote. **1-b / Conservation de la végétation existante** Les aménagements prévus dans le cadre du projet de quartier de Lacoste ne concernant pas directement la Prairie à fourrages des plaines, aucune coupe n'est estimée nécessaire au vu du projet, de l'emplacement et de la situation déjà dégagée pour accéder à l'emprise du projet. **1-c / Localisation spécifique des emplacements de travail** L'aire de stockage des engins et des matériaux évitera de s'implanter au droit de la Prairie à fourrages des plaines. Suivant ce principe, durant les travaux l'aire de stockage devra être minimisée et pourra se localiser au niveau de la friche mésophile, au droit de l'emprise du projet. Une protection des sols sera systématiquement placée sous les engins et son état sera quotidiennement contrôlé. Des dispositifs d'imperméabilisation du sol seront systématiquement intégrés et vérifiés régulièrement, voire remplacés en cas de besoin, afin de limiter tout risque de ruissellement ou d'infiltration dans les sols.
		MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	**1-d /Mise en place d'une gestion extensive** Cet habitat étant lié à un mode de gestion traditionnel, à savoir la fauche ou le pâturage, l'application de pratiques de gestion extensive tendrait à une amélioration de l'état et de la dynamique de cet habitat. En effet, la pratique du pâturage ou bien de la fauche tardive avec export d'une partie de la matière végétale permettrait, d'une part de limiter l'enrichissement en nutriments des sols qui entraine un appauvrissement de la biodiversité, mais également l'accomplissement de la totalité du cycle biologique des espèces fréquentant ce type de milieux (insectes, oiseaux,…). Cependant, il faut veiller à la bonne tenue de ces pratiques, notamment en limitant le nombre de fauche (maximum 2 par an) et en limitant le nombre d'animaux pâturant sur le secteur afin qu'il n'y ait pas trop d'apports en nitrates et phosphates via leurs excréments.
	2. Altération du boisement	MESURES SUPPRESSIVES	**2-a / Définition des tracés et itinéraires** Balisage strict des itinéraires pour les engins prévus et cheminements piétons, sans aucune trouée en dehors du l'emprise stricte du projet. **2-b / Conservation des strates existantes** Aucune coupe n'est estimée nécessaire au vu du projet de quartier de Lacoste, de l'emplacement et de la situation déjà dégagée pour accéder à l'emprise du projet. De plus, la conservation de ce boisement marquera une limite paysagère forte vis-à-vis du projet. **2-c / Localisation spécifique des emplacements de travail** L'aire de stockage des engins et des matériaux évitera de s'implanter au droit ou à proximité du boisement (Chênaie acidiphile). Suivant ce principe, durant les travaux l'aire de stockage devra être minimisée et pourra se localiser au niveau de la friche mésophile, au droit de l'emprise du projet. Une protection des sols sera systématiquement placée sous les engins et son état sera quotidiennement contrôlé. Des

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 504 457 821
www.ecr-environnement.com

PHASE	RISQUES D'INCIDENCES	MESURES ENVISAGEES	MOYENS D'ACTIONS
			dispositifs d'imperméabilisation du sol seront systématiquement intégrés et vérifiés régulièrement, voire remplacés en cas de besoin, afin de limiter tout risque de ruissellement ou d'infiltration dans les sols.
TRAVAUX/EXPLOITATION	**3. Destruction de la Serapias à labelle allongé (Serapias vomeracea)**	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	**3-a / Conservation d'une bande enherbée** Compte-tenu des aménagements envisagés pour le projet de quartier de Lacoste, une bande enherbée d'environ 50 mètres de largeur ceinturant la totalité de la Chênaie acidiphile sera conservée afin de laisser la *Serapias vomeracea* se développer, et de favoriser l'accueil d'autres espèces d'orchidées, de valeur potentiellement supérieure. En effet, la cartographie visible à l'Annexe 5 et localisant ces zones attestent de la répartition massive de cette espèce en lisière de la chênaie acidiphile.
TRAVAUX	**4. Dérangement temporaire de la faune protégée patrimoniale et classique**	MESURES REDUCTRICES	**4-a / Interventions diurnes** L'ensemble des interventions sera mené de jour, afin de laisser les espèces regagner leurs espaces en fin de journée jusqu'au lendemain matin. **4-b / Préservation des conditions d'accueil en cours et post-travaux** La fin du chantier intègrera une remise en état du milieu utilisé (passages, stockage, piétinement). **4-c / Aucune entrave au passage de la faune crépusculaire** Veiller à laisser le moins possible d'obstacles au passage de la faune crépusculaire (matériaux, outils, embâcles…), par une vérification quotidienne avant de quitter le chantier. **4-d / Mesures sur l'ensemble des groupes faunistiques** Application d'un calendrier d'intervention évitant les phases de reproduction des espèces soit de février à août (en particulier l'avifaune et la batrachofaune). Afin d'anticiper un dérangement prolongé sur les espèces éventuellement nicheuses (avifaune), les interventions les plus lourdes seront concentrées sur une même période, la plus courte possible (phasage). Aucune pollution sonore et éclairage la nuit, afin de laisser les espèces regagner leurs espaces, notamment sur les couloirs écologique. Ne laisser aucun matériau susceptible d'entraver significativement la continuité de déplacement. Une attention particulière sera portée sur les « pièges artificiels » à petite faune (trous, tuyaux non protégés qui sont des pièges mortels pour certaines espèces, dont amphibiens et certains reptiles).

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 504 457 821
www.ecr-environnement.com

PHASE	RISQUES D'INCIDENCES	MESURES ENVISAGEES	MOYENS D'ACTIONS
		MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	**4-e / Adapter les périodes de fauche** Les périodes de fauche devront être adaptées, en particulier sur les abords du boisement afin d'éviter un dérangement important (ex : dérangement des nichées). De plus, veiller à conserver des milieux favorables aux rongeurs pour les rapaces (territoire de chasse), de préférence à distance des habitations.
TRAVAUX	**5. Dégradation de l'emprise du projet**	MESURES REDUCTRICES	**5-a / Restitution des milieux après travaux** Remise en état initial des milieux non bâtis. Export total des matériaux étrangers, sans curage du sol. Laisser une litière disponible sur place pour la régénération des essences piétinées ou détruites. **5-b / Préservation des qualités du milieu** Tri sélectif des déchets de chantier et de fonctionnement (restes de repas,…). Aucun rejet dans le milieu : installation de poubelles sélectives pour les travaux, export des matériaux vers les centres de recyclage et valorisation des matières. Dispositif local de traitement des eaux usées.
EXPLOITATION	**6. Dégradation des milieux lors de l'entretien des espaces verts publics**	MESURES SUPPRESSIVES ET REDUCTRICES	**6-a / Entretien des espaces verts non bâtis** Procéder à une fauche tardive et préférentiellement différenciée, avec export partiel des matières si nécessaires. Les opérations éventuelles d'élagage (petits branchages) pourront permettre de constituer des abris pour la petite faune, notamment xylophages, dès lors que ces bois découpés et disposés en tas sont à une distance de 5 à 10 m des habitations (sécurité, hygiène). Proscrire tout intrant, herbicide, insecticide sur l'ensemble des espèces attenant aux emprises bâties publiques (lycées, salles de sport). Favoriser le développement des essences naturelles. Aucune introduction d'essences exotiques.
		MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	**6-b / Charte sur l'utilisation des engrais, autres produits phytosanitaires et essences banalisantes** Conformément aux dispositions du 10ème programme d'intervention de l'Agence de l'Eau pour la période 2013/2018, le maître d'ouvrage veillera à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires en les interdisant en faveur de solutions plus respectueuses de l'environnement, conformément à la Loi Labbé (parution au JO du 08 février 2014) qui prendra effet fin 2016 pour les personnes non professionnelles et dès 2020 pour les personnes publiques.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 504 457 821
www.ecr-environnement.com

4.3. Incidences notables et mesures sur le milieu humain

4.3.1. Incidences

Compte tenu des caractéristiques du projet et des aménagements envisagés, aucune incidence notable sur le milieu humain n'est attendue.

Néanmoins, la conservation du boisement (Chênaie acidiphile), localisé à l'est de l'emprise du projet, va permettre une meilleure intégration du projet dans le contexte paysager. En effet, cette formation se fond parfaitement dans le contexte local avec la présence de la forêt domaniale d'Agre à quelques centaines de mètres de là, limitant ainsi l'incidence visuelle du projet.

De plus, le nord de l'emprise devant accueillir une route pour permettre l'accès au futur lycée, des problématiques sonores peuvent se poser pour les riverains.

4.3.2. Mesures

La conservation du boisement (cf. mesures milieu naturel), comme citée précédemment, va permettre une meilleure insertion du projet dans le contexte local en constituant un élément de qualité dans la trame paysagère.

Pour les impacts sonores du projet, ces incidences seront limitées aux arrivées et aux départs des étudiants du lycée (8h-12h et 14-18h). Le secteur pourrait être soumis à une limitation de la vitesse, ce qui permettrait d'abaisser les potentielles nuisances sonores. Un code de bonne conduite dans un contexte résidentiel pourrait également être affiché dans l'enceinte du lycée.

5. MESURES DE SUIVIS

Dans le cadre du projet de quartier de Lacoste sur la commune de Montech, les seules mesures de suivi pouvant s'avérer utiles sont :

- Un suivi batrachologique par le biais d'une association locale, afin d'étudier l'évolution des populations sur le site d'étude. Cela permettrait également de juger de l'efficacité des mesures ERC proposées afin de limiter toutes incidences sur ce groupe et en particulier sur la Rainette méridionale (*Hyla meridionalis*) et le Crapaud calamite (*Bufo calamita*).
- Un suivi des résultats des mesures d'accompagnement sur les sites à Orchidées et prairiaux (gestion différenciée), là encore par une association naturaliste locale.

Outre ces mesures, aucune autre n'est à prévoir, compte-tenu de l'absence d'incidence majeure, en l'application de mesures ERC et d'accompagnement.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

6. RESUME NON TECHNIQUE

La commune de Montech souhaite aménager le quartier de Lacoste, différemment de ce qui avait été prévu au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17 octobre 2013. Elle souhaite aujourd'hui permettre l'aménagement du quartier de Lacoste, de manière différente à ce qui était initialement prévu, pour répondre à l'intérêt général de la population.

En effet, le projet prévoit dorénavant l'aménagement de logements, prévu initialement, mais également la réalisation d'un d'équipements publics majeurs, avec notamment un des trois futurs lycées de l'ex-région Midi-Pyrénées.

La mairie de Montech a donc initié le lancement de la procédure de déclaration de projet du futur quartier de Lacoste. Cette procédure vise à permettre à la commune de réaliser une opération d'aménagement non prévue initialement en effectuant une mise en conformité de son PLU et en s'appuyant sur l'intérêt général que présente l'opération.

Les inventaires naturalistes effectués sur l'emprise du projet, ainsi qu'aux alentours de ces derniers, ont permis de mettre en évidence des milieux liés aux activités agricoles (passées ou présentes), qui constituent une zone tampon entre les milieux urbains/péri-urbains et la forêt domaniale d'Agre.

L'évaluation environnementale du projet de quartier de Lacoste a recommandé la mise en œuvre de plusieurs mesures, concernant principalement la phase chantier, puis la phase exploitation. Elle concerne entre autres les problématiques suivantes :

- Intégration paysagère et environnementale du projet par la conservation des entités naturelles à proximité de l'emprise du projet (bois sur le site, …);
- Limitation des travaux à l'emprise stricte du projet ;
- Préservation des masses d'eaux souterraines et superficielles de la pollution, en particulier lors de la phase travaux ;
- Encadrement des pratiques d'entretiens des espaces non bâtis ;
- Ajustement du planning du chantier afin de prendre en compte les cycles de vie de la faune et de la flore du site d'étude ;
- Mise en place de mesures pour un chantier respectueux de l'environnement.

Ainsi, en l'application de ces mesures, la déclaration de projet pour le quartier de Lacoste sur la commune de Montech n'aura aucune incidence notable sur l'environnement.

7. CONCLUSION

Le présent document s'inscrit dans la procédure de déclaration de projet pour le quartier de Lacoste sur la commune de Montech. Cette déclaration de projet a fait l'objet de la présente évaluation environnementale.

Malgré la présence de certains éléments naturels non négligeables, l'évaluation environnementale a conclu à l'absence d'incidences notables sur l'environnement, en l'application des mesures ERC voire d'accompagnement, pour une intégration environnementale du projet de quartier.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

ANNEXES

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 423191303
www.ecr-environnement.com

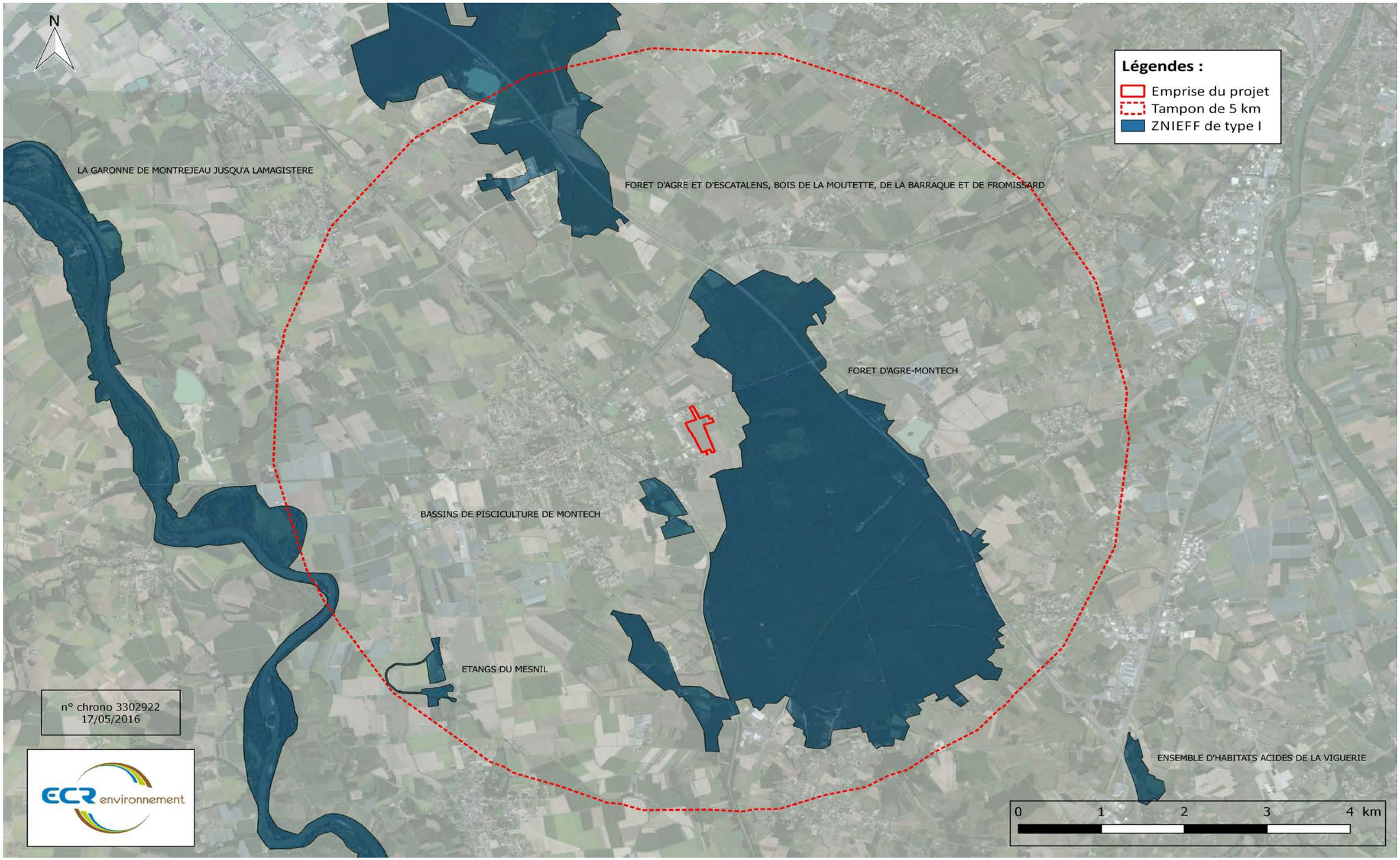

Annexe 1 : ZNIEFF dans un rayon de 5 km autour du projet de quartier de Lacoste, Montech.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 504 457 821
www.ecr-environnement.com

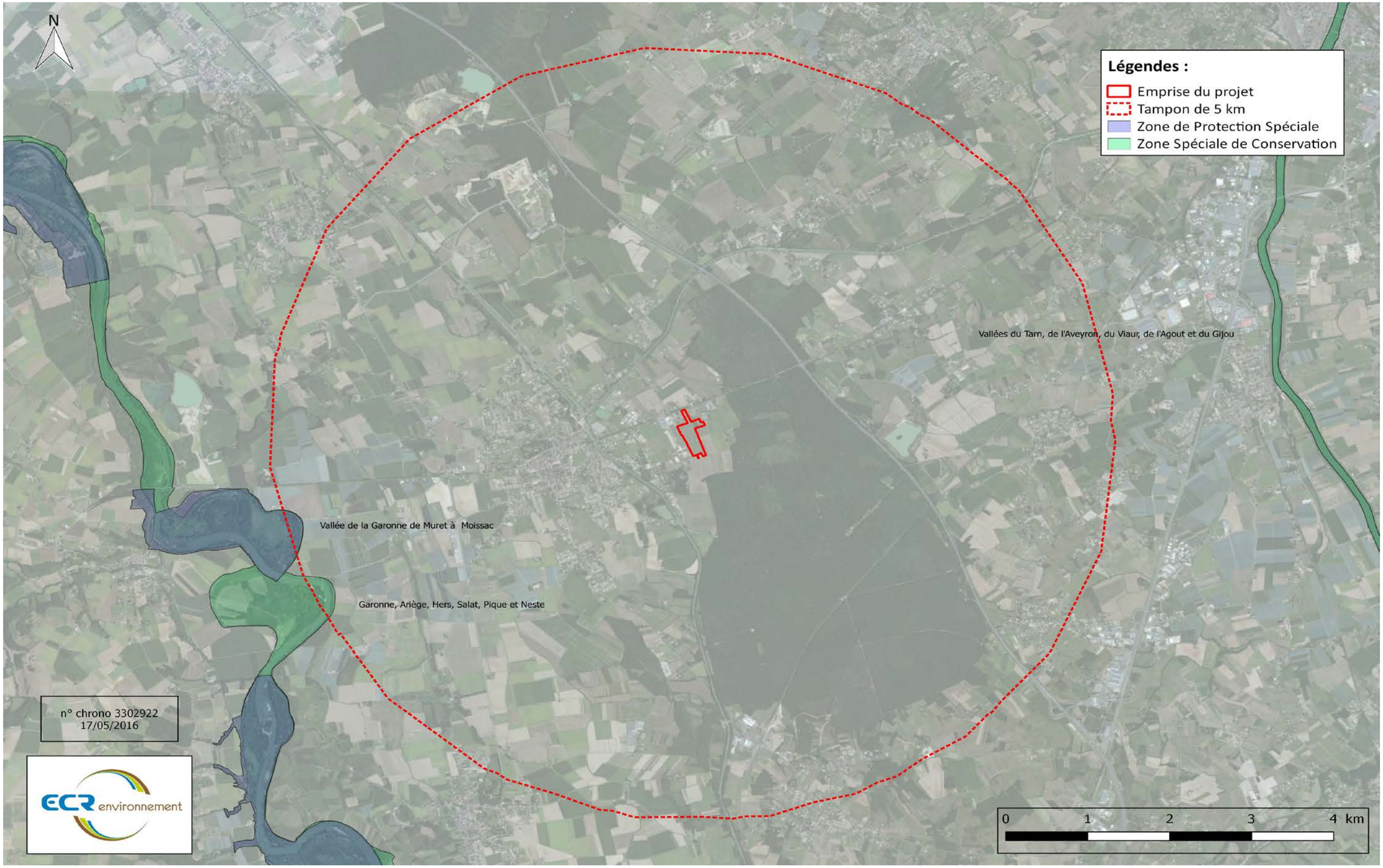

Annexe 2 : Sites Natura 2000 dans un rayon de 5 km autour du projet de quartier de Lacoste, Montech.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 504 457 821
www.ecr-environnement.com

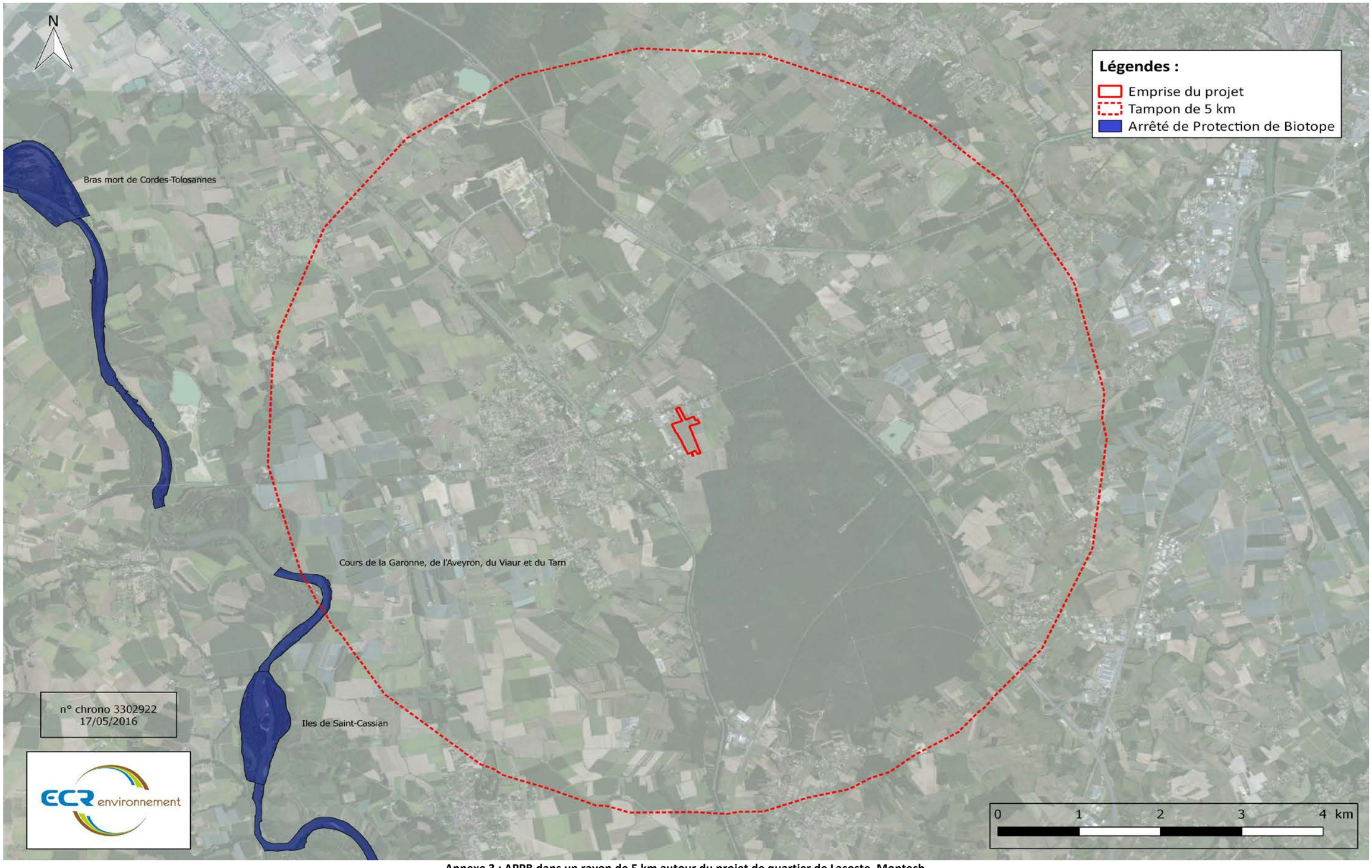

Annexe 3 : APPB dans un rayon de 5 km autour du projet de quartier de Lacoste, Montech.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 504 457 821
www.ecr-environnement.com

Annexe 4 : Habitats relevés autour du projet de quartier de Lacoste, Montech.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 504 457 821
www.ecr-environnement.com

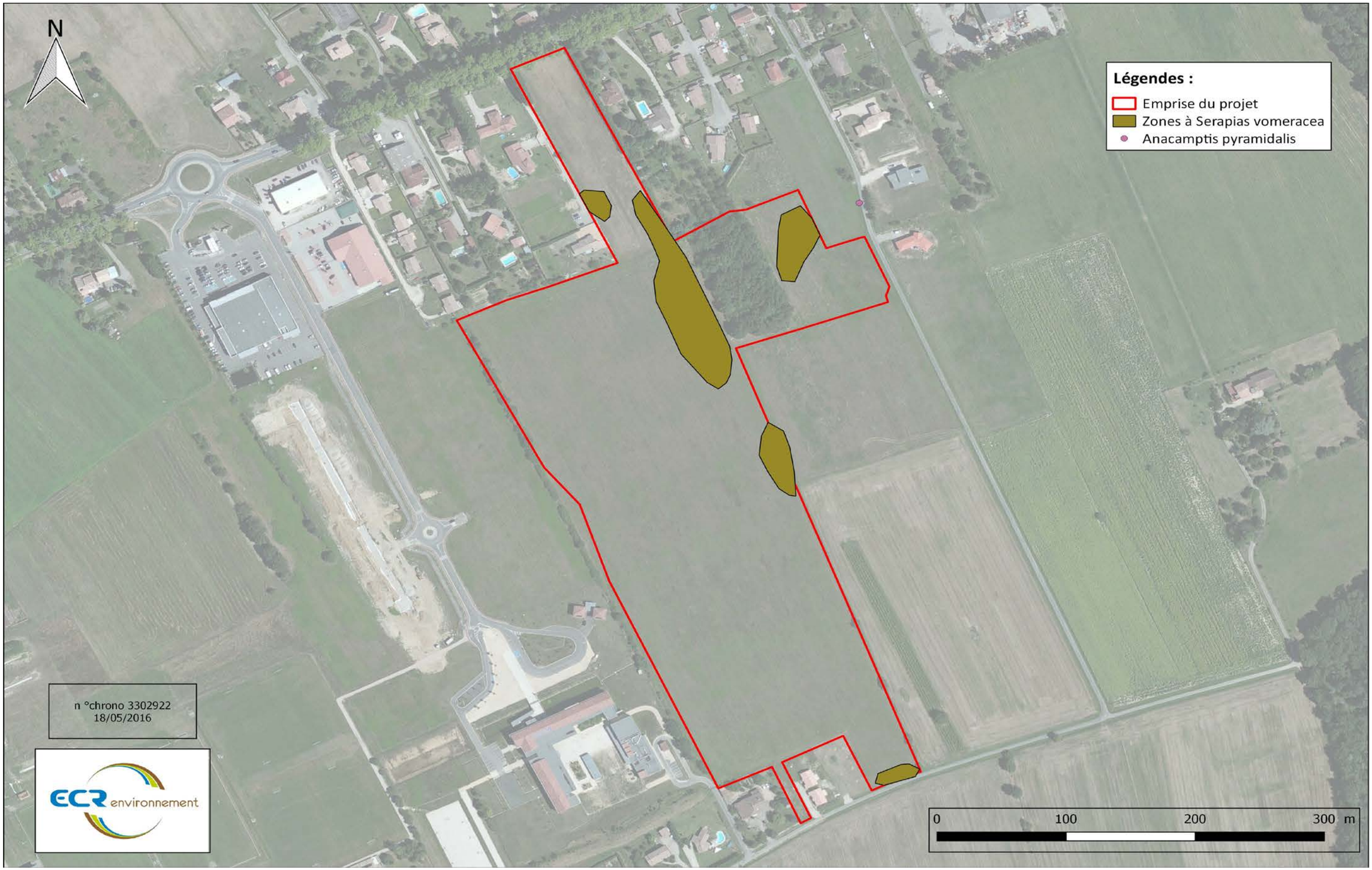

Annexe 5 : Localisation des orchidées relevées autour du projet de quartier de Lacoste, Montech.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 504 457 821
www.ecr-environnement.com

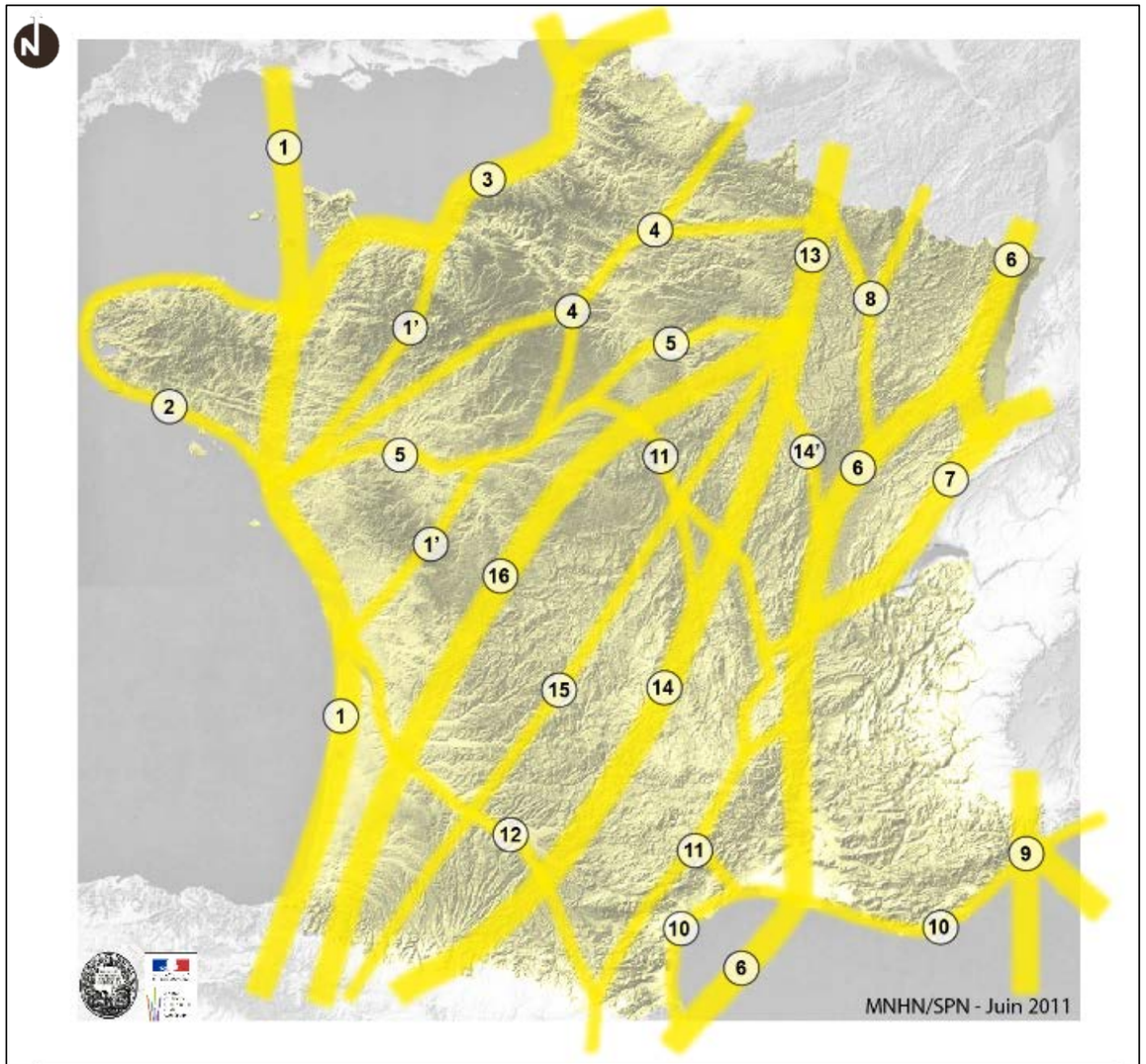

Probabilité de passage :

- Forte
- Moyenne
- Faible

1. Littoral atlantique, traversée de la Bretagne puis de la Manche jusqu'à l'Angleterre.
2. Littoral breton comme crochet de l'axe majeur 1.
3. Poursuite de l'axe 1 le long du littoral de la Manche puis vers le nord de l'Europe.
4. Axe nord-ouest => nord-est reliant l'embouchure de la Loire à la Belgique.
5. Cours de la Loire jusqu'à Orléans rejoignant ensuite la Seine.
6. Axe reliant la péninsule ibérique et la frontière franco-allemande, par la Méditerranée, le couloir rhodanien et les contreforts du Jura.
7. Décroché de la continuité 6 par le bassin lémanique
8. Voie secondaire à la continuité 6 rejoignant directement le nord.
9. Voie en provenance de Méditerranée et de la Corse.
10. Littoral méditerranéen reliant l'Espagne à l'Italie.
11. Axe depuis les Pyrénées orientales jusqu'à Orléans.
12. Axe Pyrénées orientales - Estuaire de la Gironde.
13. Axe Europe du nord/France.
14. Axe nord-est/sud-ouest passant par le sud du Massif-Central.
15. Axe nord-est/sud-ouest passant par le centre du Massif-Central.
16. Axe nord-est/sud-ouest passant par le nord du Massif-Central.

Annexe 6 : Voies d'importance nationale de migrations pour l'avifaune.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 504 457 821
www.ecr-environnement.com

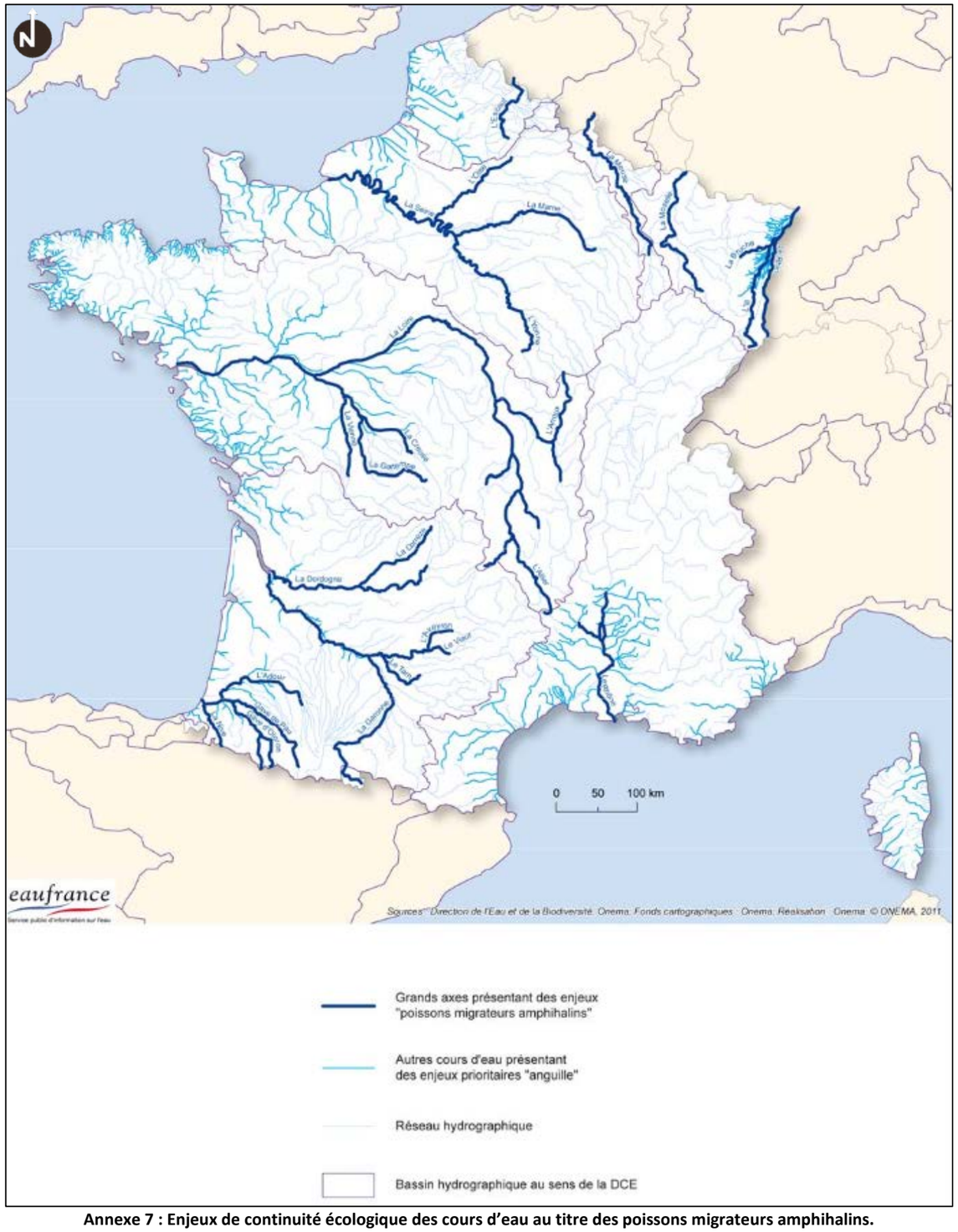

Annexe 7 : Enjeux de continuité écologique des cours d'eau au titre des poissons migrateurs amphihalins.

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 504 457 821
www.ecr-environnement.com

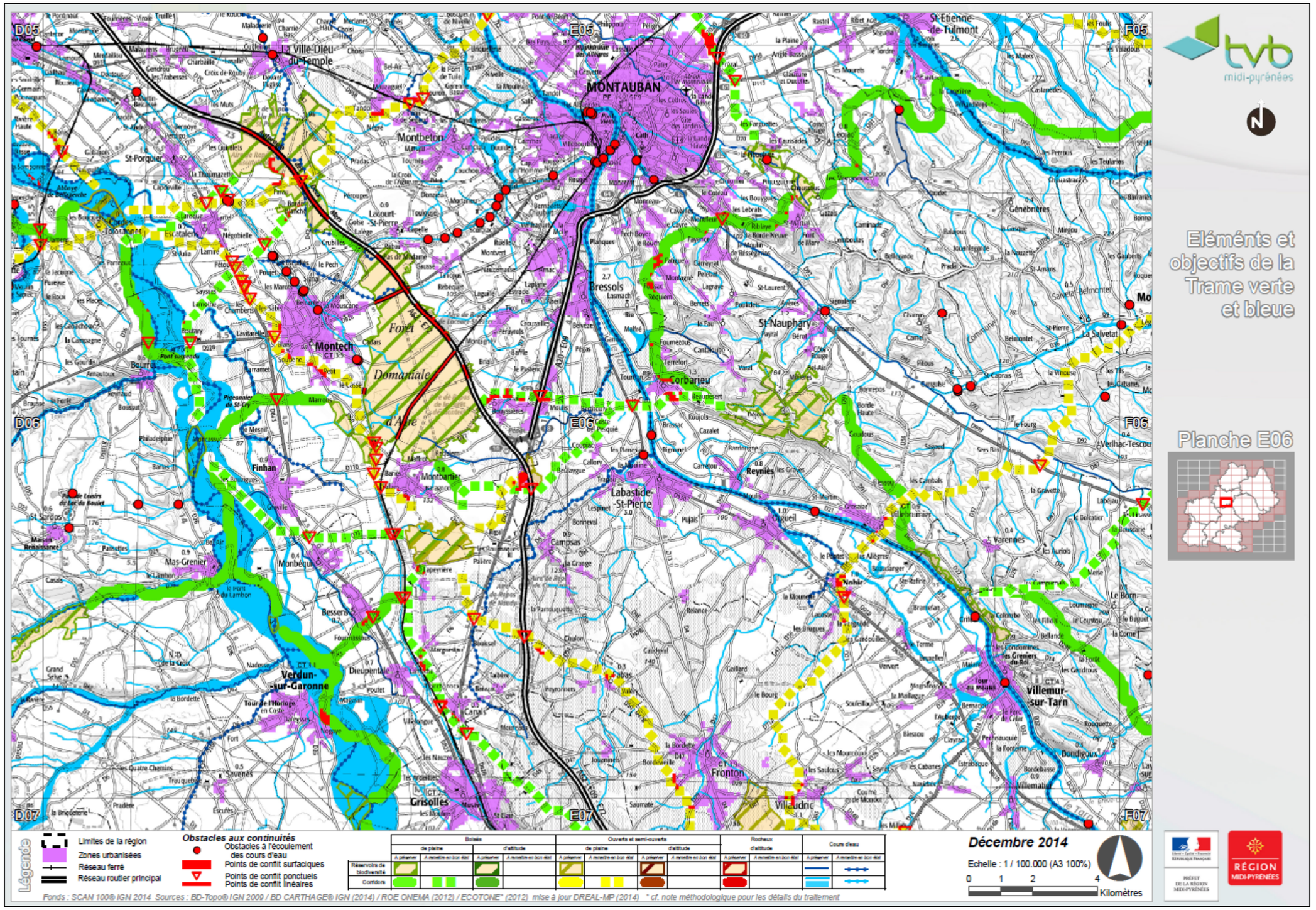

Annexe 8 : Eléments du SRCE au niveau du projet de quartier de Lacoste, Montech

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 504 457 821
www.ecr-environnement.com

Agence de Bordeaux – Parc d'Activités du Courneau - 5, rue du Pré Meunier – 33 610 CANEJAN - Tél : 05.57.26.79.79 - Fax : 05.57.26.80.82
SARL au capital de 65 000 € - SIRET 504 457 821 00024 - APE 7112B - N° TVA Intracommunautaire : FR 504 457 821
www.ecr-environnement.com